

Collection
**EXPERIMENTER
POUR AGIR**



Parcs
naturels
régionaux
de France

Avec le paysage



La construction des politiques
du paysage dans les Parcs
naturels régionaux

UNE AUTRE VIE S'INVENTE ICI

Gestion des espaces naturels, agricoles et forestiers

sommaire

Introduction

- De quoi parle-t-on avec le mot « paysage » ? p 3
- Pourquoi faire de l'urbanisme dans les Parcs ?
Et pourquoi avec le paysage ? p 5
- Urbanisme et paysage : un conflit ou une union
de méthode ? p 6

Points de vue

- Le paysage, thème d'action des Parcs :
libre parole aux experts et aux praticiens p 7

Huit focus de gestion du paysage et de l'urbanisme dans les Parcs naturels régionaux

Paysage et intercommunalité

- Parc des Ballons des Vosges : *Cause, effet et bienfait
d'une politique de paysage intercommunale* p 10

Le regard du paysage au service des outils d'urbanisme

- Parc Oise - Pays de France : *La force de l'expertise
paysagère, une chance pour une maîtrise de
l'urbanisation* p 15
- Parc du Massif des Bauges : *Multiplier les expériences,
gagner la cohérence au long terme* p 19

Paysage en milieu sensible

- Parc de Brière : *Vers une cohérence réciproque
entre milieux naturels sensibles et zone de sensibilité
paysagère* p 24

Paysage et énergie, l'utile renforcé par l'agréable

- Parc de la Narbonnaise en Méditerranée : *L'éolien
entre patrimoine du vent et paysages durables* p 28
- Parc du Perche : *Le paysage de bocage,
tirer de l'énergie du patrimoine* p 31

Gouvernance du paysage, gouvernance par le paysage

- Parc de la Brenne : *Vers la gouvernance
par le paysage* p 34
- Parc des Causses du Quercy : *Donner à voir un autre
urbanisme de campagne par les représentations
graphiques du paysage ?* p 39

- Conclusion** p 43

introduction

De quoi parle-t-on avec le mot « paysage » ?

Tout le monde éprouve le paysage

■ **Pour chacun**, le paysage est ce qu'on voit dehors, par la fenêtre ou sous nos yeux. On peut se trouver devant (à travers la fenêtre, face à un panorama) ou pris en entier dedans, si on sort de chez soi pour le traverser. Pour chacun, le paysage peut aussi être tout ce qui fait l'ambiance, l'esprit d'un lieu à travers les perceptions : au delà du spectacle pour les yeux, c'est le paysage sonore (vent, reflux des vagues, cloches, cigales), voire le paysage des parfums (fleurs, iode, maquis, garrigue), du froid ou de la chaleur (pas de paysage du midi sans soleil).

Personne n'hésite, en matière de paysage, à faire part de son jugement pour trouver l'espace qui se donne à voir soit beau, soit laid, sublime ou banal. Chacun ainsi s'intéresse toujours d'une manière ou d'une autre à la qualité de l'espace alentour, chacun a une idée bien précise de ce qui va ou ne va pas dans le paysage où il vit ou dans le paysage qu'il voit en voyageant. Chacun emploie ce mot, chacun y met du sens, son sens personnel.

Pourtant, lorsqu'il s'agit de transformer ou de fabriquer l'espace, et plus seulement de le regarder ou de rêver, lorsqu'on est ou qu'on se fait aménageur, ou encore qu'on travaille avec eux, on ne parle plus forcément de paysage. On parle alors d'espace, de territoire, de zones, de parcelles, de bâtiments. On ne se réfère plus à tout ce qui nous entoure et qu'on appelait paysage, mais à des parties qu'on peut mesurer, délimiter, construire, cultiver, gérer, interdire ou autoriser à l'accès, à l'aménagement...

Chacun emploie donc ce mot mais tous sont souvent embarrassés lorsqu'il faut l'utiliser pour désigner une réalité précise.

La difficulté tient peut-être à ce que parler d'un paysage, c'est toujours parler de ce qu'on voit depuis un point de vue bien précis dans l'espace (une colline, notre fenêtre, notre voiture...) et selon notre point de vue personnel, notre opinion, celle de notre expérience sensible, de nos émotions. Et c'est bien là ce que les dictionnaires pointent dans leurs définitions. Le paysage, ce n'est pas tant une chose réelle précise, que la réalité du regard qu'on porte sur les choses : « *L'étendue de pays que l'œil peut embrasser dans son ensemble*¹ ». Ainsi, il est possible que chacun voie dans le paysage d'un lieu donné, voire dans le mot de paysage lui-même, quelque chose de différent de ce que verront ou comprendront les autres. Il est donc intéressant de rappeler comment les différents savoirs et sciences envisagent le paysage, pour essayer de mieux comprendre de quoi il s'agit.

Pour les sciences et les savoirs, paysage ne veut pas dire n'importe quoi

■ **Pour les historiens de l'art et pour les artistes** : Le mot « paysage » a d'abord été employé à partir de la Renaissance pour désigner la représentation picturale d'un site, et par extension ce type de peinture, celle des « peintres paysagistes ». Certains en concluent que la prise de conscience, et l'idée autant que le mot de paysage ont été inventés avec cette représentation du paysage en peinture. Le paysage serait la perception du pays transformée par l'art². De même, certaines cultures dans le monde qui ne le représentent pas, témoigneraient que l'idée de paysage n'a pas cours partout. Historiens et archéologues répondront à cette hypothèse que le mot ou la peinture ne font pas l'idée (toutes les personnes qui aiment regarder le paysage ne sont pas peintres), et présenteront les subtiles mises en scène du regard sur le paysage marin qui étaient aménagées dans les sites de villas romaines³, ou le « goût du lieu » qu'évoquent les anciens auteurs grecs.

■ **Pour le géographe ou l'historien**, le paysage sera l'aspect ou la forme que prend un espace ou une partie d'espace. Paysage vient d'abord de « pays », et, même dans les autres langues (« *Landschaft* » allemand, « *Landscape* » anglais), il peut désigner le pays qu'on possède d'abord du regard, afin de mieux le connaître ensuite et le posséder politiquement comme territoire. Le paysage fut pendant longtemps la « contrée », c'est à dire le territoire qui nous fait face et dont on considère l'unité de caractère. Si les fondateurs de la géographie humaine voyaient une relation de cause à effet souvent réductrice entre paysage naturel et paysage de l'occupation humaine⁴ c'est plutôt une idée du paysage comme résultat d'une influence réciproque entre homme et espace naturel physique ou végétal qui prime aujourd'hui, quitte à laisser le mot de paysage pour parler de « géosystème⁵ ». Tout l'enjeu aujourd'hui pour les sciences est de savoir avec quels outils prendre en charge le paysage, puisqu'il n'est ni vraiment un objet matériel, ni simplement une idée ou une valeur sociale immatérielle. En fait, le paysage est avant tout une relation : l'espace « fait paysage » pour un groupe humain quand celui-ci entretient une relation de maîtrise consciente avec lui, qu'elle soit perçue en bien ou en mal⁶.

■ **Pour l'écologue comme pour l'agronome**, il n'est pas possible de laisser de côté l'aspect matériel du paysage comme support, ressource ou cadre naturel ou culturel de la société.

¹ Voir le *Trésor de la langue française* en ligne, et Alain Rey, article « paysage », *Le Robert, Dictionnaire Historique de la Langue française*, 1992.

² Voir Augustin Berque, *Les Raisons du paysage* 1995. Alain Roger, *Court Traité du Paysage*, 1997. Anne Cauquelin, *L'invention du paysage*, PUF, 2002.

³ G. Hochkofler, R. Scariati, *Les villas romaines et le paysage aquatique*, Actes du Festival International de Géographie de St Dié, 2003.

⁴ Voir Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France*, 1903.

⁵ Georges Bertrand, *Une géographie traversière, l'environnement à travers territoires et temporalités*, ARGUMENTS, Paris 2002.

⁶ Michel Lussault, *L'homme spatial, la construction sociale de l'espace humain*, Seuil, 2007.

Les écosystèmes seront pour le biologiste des parties de paysages, et les paysages, des systèmes d'écosystèmes. Il y a emboîtement et continuité d'échelles du gène au paysage comme unités d'organisation du vivant. Une échelle ne s'explique pas sans l'autre. De fait, on semble bien être en train de dépasser la séparation théorique entre nature et artifice humain : l'homme, avec ses productions, comme les autres espèces, est une composante des paysages autant qu'un de ses moteurs, si bien qu'on a pu parler d'« anthropocomplexe » ou d'« écomplexe », englobant les écosystèmes. Là encore, le paysage serait un moyen de considérer en quoi le phénomène humain interagit (en bien ou en mal) sur l'environnement. En voyant en quoi ses aménagements sectionnent les continuités de fonctions naturelles : « *Ce n'est pas au niveau global qu'on peut agir le mieux, mais à l'échelle régionale d'une mosaïque d'écosystèmes, échelle des écomplexes ou des « paysages* »⁷. A une époque où le développement soutenable suppose une prise en compte globale du local, il n'y a plus seulement à réfléchir au « respect de l'environnement », mais aussi au paysage dont il dépend comme « respect de l'environnant » qui en est le reflet et la part humaine.

Aujourd'hui, les enjeux alimentaires ou les risques de gaspillage des sols arables sont un débat central de l'environnement (compétition entre production alimentaire et production d'agrocarburants par exemple). Pour l'agronome, il importera donc de voir en quoi le paysage peut être lu comme un « agrosystème », comment ce qu'on voit dépend d'outils et de savoir-faire spécifiques, les « paysans » étant comme leur nom l'indique les premiers fabricants de pays et de paysage⁸. Cet ensemble de conditions élaborées dans l'histoire d'un terroir, librement inventées au départ, sont néanmoins un capital dont dépend tout un mode de vie, et pas seulement celui des sociétés rurales : le paysage prisé par les touristes est en grande partie l'œuvre de l'art agricole. Comment penser la France par exemple sans ses paysages de vignobles ?

Le paysage, pas seulement une question d'esthétique, mais un thème social et politique

Dans sa part immatérielle, la manière personnelle dont on perçoit le paysage comme beau ou laid laisserait croire que le paysage ne peut qu'être une affaire strictement personnelle (des goûts et des couleurs on ne discute pas). Le paysage et son sentiment seraient alors à prendre comme quelque chose d'agréable, mais d'inutile pour la collectivité.

■ **Pour l'ethnologue, le sociologue**, les choses qu'on prend pour des valeurs personnelles, gratuites et inutiles sont des représentations sociales qui reflètent toujours des valeurs à l'inverse collectives, et qui sont indispensables aux sociétés

pour se réunir autour d'une identité commune, se reconnaître, baliser et repérer leur monde quotidien. La part « immatérielle » du paysage serait donc peut-être ce qu'il y a de plus déterminant pour comprendre et organiser les actions qui l'ont fabriqué dans l'espace. Il faut toujours garder à l'esprit l'interaction et les influences fortes qui existent entre une politique sur un territoire donné et la représentation paysagère de cette politique. Le paysage et ses formes peuvent influencer ou être influencés par les idées politiques d'une société, et être un de ses facteurs de cohésion ou de fracture. Ainsi, on n'aménage pas l'espace impunément, car « *tout élément du paysage est un signe* »⁹ pour ceux qui y vivent et le connaissent, et tenir compte du seul critère d'utilité sans considérer qu'on risque de transformer les références et les symboles d'un groupe social peut coûter cher en termes de conséquences politiques. Les historiens des représentations et les psychologues se sont par exemple attachés à montrer quelles représentations paysagères ont accompagné les courants politiques au XX^{ème} siècle¹⁰.

La définition claire de la Convention Européenne du Paysage

On voit ainsi que les différentes écoles se rejoignent malgré tout pour définir ce dont il est question quand on parle de paysage. Un effort commun a été fait pour exprimer l'objet et les enjeux qui sont portés par le paysage, avec la Convention européenne du Paysage de Florence en 2000. Les comités d'experts du Conseil de l'Europe ont mis un terme au flou de la notion, pour proposer une définition qui fasse l'entente des différents points de vues :

« Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »

(Ch.I. Article 1.a)

La définition insiste donc sur un point central : le paysage est avant tout une façon de regarder l'espace, qui le prend dans sa nature mixte de produit naturel et culturel (humain), et en le considérant comme produit né d'une interprétation collective des humains laissant place à la subjectivité. C'est un ensemble de relations à double-sens entre l'homme et le monde. C'est pourquoi les sciences, les pratiques et les techniques doivent mettre en œuvre des outils capables de prendre en charge des relations complexes si elles prétendent vouloir agir sur elles.

■ **Pour les paysagistes** : le paysage est une manière d'aménager, qui s'apparente à l'urbanisme sans en partager toutes les méthodes. Mais il faut d'abord résumer les enjeux de l'urbanisme, pour voir en quoi le paysage des paysagistes peut lui apporter un surplus d'efficacité et de légitimité.

⁷ Serge Frontier et al. *Ecosystèmes, structure, fonctionnement, évolution*, Dunod, 2004.

⁸ Voir par exemple l'ouvrage collectif, *Pays, paysans, paysages dans les Vosges du Sud*, INRA, 1977. Voir aussi R. Lebeau, *Les grands types de structures agraires dans le monde*, Masson, 1979.

⁹ J.P. Deffontaines, « Analyse du paysage », *Economie rurale*, 1973.

¹⁰ Voir F. Walter, *Les figures paysagères de la nation*, EHESS, 2004.

Pourquoi faire de l'urbanisme dans les Parcs ? Et pourquoi avec le paysage ?

L'urbanisme, une pratique par nature vouée à la ville ?

L'urbanisme, c'est d'abord un ensemble de pratiques d'organisation de l'espace, juridiques et retranscrites par la cartographie (urbanisme réglementaire) ou projet d'aménagement et d'architecture des espaces publics (urbanisme dit opérationnel). Mais l'urbanisme, c'est d'abord aussi la science et le savoir-faire de la ville au sens large (« *urbs* »), cette organisation artificielle bâtie de l'espace, hiérarchisée, fonctionnelle, « politique » au sens fort, car « *polis* », c'est la cité. « *La ville, c'est l'œuvre d'être ensemble*¹¹ », et c'est pourquoi l'urbanisme ne s'occupe pas que d'aménagement de l'espace, mais de la création des modes de vie souhaitables et qui fonctionnent, la création d'une bonne « urbanité ».

Urbanité veut dire politesse, la façon dont on se tient en ville et qui fait le trait d'union culturel entre chacun. Aussi, ce n'est pas trop dire comme l'ont fait certains que la condition humaine et sociale dépend toujours d'abord d'une « condition urbaine ». C'est pourquoi l'urbanisme est réussi quand les échanges, de marchandises, de personnes, d'information, sont rendus possibles et rendent en même temps possible une vie agréable. L'espace public d'Amsterdam par exemple est l'art de vivre au sein d'une trame obligée de canaux faits pour le commerce. C'est ce qui justifie le regard planificateur de l'urbaniste. Il dessine des limites pour faire marcher la ville, et, en délimitant, crée de fait un territoire avec ses frontières et son identité : c'est la vie de village, de quartier, d'arrondissement... et l'organisation des mobilités de différentes fonctions et natures sociales.

L'urbanisme, une technique de la délimitation juste ?

Quand on cherche comment bien dessiner l'urbain, on peut regarder les formes passées d'une ville, comprendre quelles délimitations découpaient les différents organes qui faisaient marcher la ville à une époque donnée, qui permettaient de s'y repérer. Le problème pour l'urbaniste commence quand les délimitations en place ne correspondent pas ou plus aux besoins, qu'elles entrent en conflit avec eux, avec leurs flux, avec leurs mobilités. C'est un risque pour tout urbaniste : que son organisation se retourne contre l'urbanité souhaitée des habitants de la ville, que ses limites deviennent étanches à l'activité humaine ou la rendent impossible en la tronçonnant de toutes parts, ce qui arrive quand le fonctionnel et les flux l'emportent sur l'urbanité.

Beaucoup pensent aujourd'hui qu'il n'y a plus de ville, précisément parce que la ville est partout, que ses flux ont débordé les limites qui les contenaient : l'urbanisme n'est plus possible là où les mégapoles croissent par leur propre dynamique, ce qu'esquisse notre urbanisation par la généralisation du bâti partout où il y a des routes et de l'activité. Dans certains pays, l'urbanisme est tout simplement devenu impossible, à moins qu'à l'inverse il soit devenu une planification totalitaire qui bouge les habitants comme des pions. D'un côté un zonage impossible où tout l'espace n'est qu'une vaste zone indéfinie, de l'autre un zonage excessif où les zones deviennent des prisons. Ordre ou désordre urbain, chacun y fait sa loi en matière d'aménagement dans la jungle urbaine, et la « *lutte des lieux* » paraît bien ce « *substitut à la lutte des classes*¹² ».

L'urbanisme et les Parcs face à un enjeu commun

Jusqu'à présent, la ville s'arrêtait là où commençait la campagne. Cette évidence n'est plus. Il est clair par contre qu'une croissance infinie et sans contrôle de l'urbanisation va à l'encontre des impératifs d'une société durable que les Parcs se sont fixés pour fin.

Les Parcs naturels régionaux ont été créés pour délimiter, dans le territoire orienté par leur charte, des zones où concilier « urbanité » humaine et nature, au sens d'une présence humaine qui se choisit librement des limites sans s'exclure pour autant, afin de ménager ses ressources et de pouvoir continuer à exister avec l'originalité de son territoire. A l'origine, la plupart étaient « à la campagne », sinon en pleine « nature ». Aujourd'hui, la ville s'invite dans les Parcs sous forme d'urbanisation, résidentielle ou non, « étalée » ou autre. Il n'a jamais été de la nature de ceux-ci d'être par principe des sanctuaires opposés à la ville. Celle qui apparaît dans les Parcs, frange souvent la plus mouvante puisque la plus récente de l'urbain, pose problème tant aux protecteurs et gestionnaires des espaces naturels qu'aux urbanistes car elle arrive sous une forme qui n'est plus celle de la ville au sens courant. Cet urbain-là transforme et fait disparaître la campagne par ses aménagements, ses formes architecturales, mais il transforme aussi la différence ville-campagne comme on la connaissait, n'appartenant ni à l'une ni à l'autre. « *Péri-urbain* », « *rurbanité* », « *néoruralité* »...

Le futur : vers l'effacement de l'opposition ville-campagne

Quand la voiture et le camion affranchissent la ville d'un besoin de cohérence spatiale et permettent de la fragmenter en

¹¹ J.C Bailly, *La Perception de l'espace urbain*, Centre de Recherche sur l'urbanisme, 1977.

¹² Olivier Mongin, *La Condition Urbaine, la ville à l'heure de la mondialisation*, Seuil, 2005.

points reliés uniquement par les routes, les besoins économiques ne sont pas touchés, mais les rapports sociaux jadis érigés entre la verticalité des rues et des façades sont remplacés par une nouvelle horizontalité faussement continue. L'urbain n'est plus forme de projet social mais accident de forme. Le sociologue Marc Augé a appelé ces espaces des « non-lieux ». Libre à chacun de juger ce qui fait lieu. Ce qui reste indiscutablement, ce sont les restes de campagne qui meublent les vides du réseau. Où se trouve-t-on quand on n'est plus ni en ville, ni

à la campagne ? Dans quel espace se trouvent les Parcs soumis à la nouvelle *rurbanité* ? En un point peut-être où le lieu est à réinventer. Avec l'urbanisme, ou alors, puisqu'on est à la campagne, avec le paysagisme, en admettant que là où s'arrête la ville, commence le paysage, ou que le paysage contient la ville et est-ce lui qui est au-dehors d'elle ? Aucun des deux, pour être logique, si la campagne et la ville n'existent plus dans leur forme première à l'état pur.

Urbanisme et paysage : un conflit ou une union de méthode ?

Peut-on parler de « paysage urbain » ou d'« urbanisme paysager » ?

Parler de paysage urbain peut sembler une contradiction. Certains n'acceptent de voir la ville comme un paysage que lorsqu'elle se donne à voir en entier : les toits de Paris, la large ouverture des quais. D'autres n'acceptent de parler de paysage que s'il y a des éléments naturels sous leurs yeux : le ciel qui s'ouvre entre deux façades au dessus des ruelles au mieux... de même le *péri-urbain*, la banlieue, le lotissement : on y voit toujours le paysage comme ce qui était là avant, mais déformé, pas comme le résultat.

Or, puisque le paysage est l'espace perçu, c'en est un : un mauvais paysage urbain.

Dans les pays anglo-saxons, la pratique qui s'occupe des espaces publics s'appelle « *Landscape urbanism* », urbanisme paysager. Elle est née de la réflexion sur les problèmes de villes devenues invivables¹³. Ses représentants la définissent comme une façon de regarder différemment les espaces publics et la façon dont on les organise, en inversant les choses pour réparer certains dégâts : d'abord penser à ce qui relie les espaces entre eux avant de penser à zoner, délimiter, couper. Chercher à les relier le plus possible, c'est à dire par leurs limites, pas seulement par leurs points de connexion et leurs voies d'accès : seules les voitures se contentent d'un chemin obligé, d'un espace où le choix n'est pas laissé, pas le piéton ni l'habitant.

Les vides, les espaces délaissés, entre les zones ayant une fonction précise, peuvent donc jouer un rôle social et fonctionnel, offrir l'occasion de redessiner l'urbain de l'intérieur. Souvent, les plantes les ont colonisés ou ils sont le lieu propice pour en planter. Le paysagisme du paysagiste est donc peut-être un bon aide à l'urbanisme lorsqu'il essaye en ville ou ailleurs, de « *considérer la limite comme une épaisseur, et non comme un trait*¹⁴ ».

Paysagisme et urbanisme ne sont donc ni des méthodes ennemies, ni un emboîtement d'échelles (le paysage contenant l'urbain, ou l'urbain les espaces verts du paysage), ils sont deux arts des limites assignées aux formes de l'aménagement, opposés, mais complémentaires. Deux façons différentes d'habiter l'espace, mais de l'équilibre desquelles naît peut-être le bien-vivre.

Une entrée thématique « paysage », partout où elle est utile, dans les Parcs notamment, ne peut alors sûrement qu'être organisée et pratiquée en transversalité des disciplines et des méthodes. Elle a tout à gagner à être portée par une équipe transdisciplinaire apte à faire dialoguer tous les aspects de la vie des populations qui font le paysage et pour qui les Parcs sont faits. Le paysagiste et urbaniste Michel Corajoud l'a dénoncé : « *En France, nous avons des corps organisés extrêmement puissants, qui combattent toute transversalité, et c'est cela que l'on doit faire exploser. La sectorisation est vraiment la question centrale de l'aménagement. Ce qui détruit aujourd'hui le paysage en France, c'est cette pensée sectorisée, la pensée des spécialistes...*¹⁵ »

¹³ Voir Charles Waldheim et James Corner, ouvrage collectif *The Landscape Urbanism Reader*, Princeton University Press, 2006.

¹⁴ Gilles Clément, *Manifeste pour le Tiers Paysage*, 2004.

¹⁵ Michel Corajoud et al. « Le paysage à plusieurs, maintenant et après », Colloque de Villarceau : *Les paysages à acteurs multiples*, Cahiers de l'IAURIF, 1993.

Le paysage thème d'action des Parcs : libre parole aux experts et aux praticiens

“ Le Paysage, étoffe d'une vie partagée ”

**Yves Gorgeu, Chargé de mission à Mairie Conseil /
La Caisse des Dépôts.**

Après avoir œuvré à la Fédération des Parcs, Yves Gorgeu est connu avec l'équipe de Mairie Conseil comme un observateur pointu des évolutions de l'intercommunalité, un prêcheur convaincu du soutenable sur le terrain, et une figure historique du développement local en France.

“ Le paysage n'est pas le décor où se déroule la vie des individus, mais l'étoffe même qui les enveloppe. Il constitue une référence commune qui nous situe et nous oriente d'autant mieux qu'il est investi par une culture partagée. Sinon, sans une prise de conscience collective de ses valeurs, il court le risque de perdre toute cohérence sous l'effet des seuls intérêts individuels, d'être morcelé, d'apparaître totalement brouillé et de contribuer au mal être.

Le paysage résulte et influe sur les règles de construction sociale des groupes humains, il en constitue l'expression lisible. Le paysage est le lieu où s'élabore notre rapport au monde. Son organisation influe sur les liens qui nous unissent. Il constitue donc un thème de travail et de réflexion essentiel pour tous ceux qui cherchent à s'opposer à la dislocation des cultures, à la banalisation et à l'uniformisation de l'environnement humain.

C'est pourquoi tout travail sur l'urbanisme et l'aménagement devrait avoir pour socle la charpente paysagère des territoires. Etre à l'écoute des lieux pour penser ensemble ses lieux de vie, son paysage, donne sens à ce que chacun vit, là où il vit, avec ceux avec qui il vit. ”

“ Le Paysage, un passage obligé pour trouver des solutions aux enjeux du développement durable ”

**Régis Ambroise, Ingénieur agronome, Chargé de mission
Paysage au Ministère de l'Agriculture.**

Membre du comité d'experts à l'origine de la Convention Européenne du Paysage. Auteur du livre Paysages de terrasses, apportant une aide précieuse sur les fronts de discussion par ses connaissances, Régis Ambroise est connu de tous les acteurs de la vie locale pour sa réflexion approfondie sur le paysage, allant de l'esthétique aux nouveaux enjeux de la durabilité.

“ Chaque paysage est le résultat d'une histoire et d'une géographie particulière qui le fait percevoir comme unique. Il possède ses propres richesses naturelles et humaines et est soumis à des enjeux spécifiques. Sa connaissance fine est donc fondamentale pour imaginer un aménagement conduisant à optimiser ses ressources et ses beautés et à limiter les risques et les dégradations qui le menacent. Le paysage concerne l'ensemble des activités qui le façonnent (agriculture, urbanisme, industrie...) et tous ceux qui y vivent (habitants, touristes...). Les approches

paysagères collectives deviennent un passage obligé pour trouver des solutions aux enjeux du développement durable et notamment pour imaginer des alternatives à l'utilisation massive d'énergies non renouvelables et pour projeter de façon harmonieuse et pacifiée le partage de l'espace. Il nous faut renouer avec l'art de l'aménagement du territoire et du paysage pour participer localement à la résolution des problèmes globaux. ”

“ Paysages, paysagistes, parcs : ceux dont la profession est de regarder dans le temps ”

Gilles Clément, Paysagiste, jardinier et écrivain.

Mondialement connu pour avoir inventé les principes du Jardin en mouvement, réalisé nombre de parcs dont le Parc André Citroën à Paris, théoricien du « Tiers Paysage » et du Jardin Planétaire, Gilles Clément est un ardent militant d'une autre conception de l'aménagement, capable de respecter les hommes et le vivant. Il enseigne à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles.

“ Paysage, paysagistes, parcs. Si nous entendons le paysage comme « l'étendue de ce qui se trouve sous notre regard » le paysagiste - le spécialiste - doit au minimum en faire le compte-rendu, c'est-à-dire le donner à lire à tous. Comment intervenir si le territoire d'intervention demeure flou, comment l'éclaircir, quel langage établir, quel projet cohérent développer en un lieu marqué à la fois par l'histoire des hommes, les oscillations culturelles d'une esthétique de l'espace, les raisons économiques de son existence ?

A de rares exceptions près les Parcs d'Europe résultent d'une action combinée de la nature et des hommes. Il n'existe pratiquement plus de sites primaires sur le vieux continent. La Brenne, haut lieu de diversité biologique, trouve son origine dans l'ardeur à transformer les terres ingrates du plateau en myriades d'étangs, c'est un paysage créé, un paysage lié à une économie de circonstance.

La question qui se pose à celui dont la profession est de regarder (on pourrait dire cela des paysagistes) est de vérifier l'équilibre des raisons qui entraînent toutes ces formes. Raisons esthétiques, économiques, patrimoniales etc. Il se peut que l'une d'elles, ou plusieurs d'entre elles, n'aient plus aucun sens, aucune nécessité humaine d'exister. L'économie des pêcheries de carpes en Brenne, par exemple, ne justifie plus que l'on entretienne les étangs à grands frais. Comment placer alors l'esthétique de l'étang et sa valeur patrimoniale ?

Une raison majeure nous engage à considérer les paysages sous un angle à la fois unique et ouvert, autrement dit couvrant toutes les autres raisons de l'équilibre en question, je veux parler de la vie. On ne peut réduire le paysage à l'esthétique, à l'histoire ou à l'objet patrimonial, ni même, en dépit des tentatives de le marchandiser, le réduire à son économie. La perception du

monde vivant par le filtre de l'écologie - concept récent - bouleverse notre appréhension. Le paysage apparaît aujourd'hui comme l'épaisseur biologique dans laquelle, nous, êtres immergés, évoluons lourdement, marquant l'espace d'interventions réputées solides et sérieuses alors que tout s'efface et se transforme sous l'effet unique et irrépensible de la vie. Dans ces conditions le paysagiste se doit d'argumenter sur ce qui se présente à lui comme le matériel premier de son métier : la diversité biologique. (Un discours plus détaillé, trop long pour être présenté ici, montrerait comment diversité biologique et diversité culturelle sont intimement liées).

Les Parcs sont bien placés pour défendre cette position : leur raison d'exister tient partiellement mais sérieusement aux menaces pesant sur la diversité donc sur l'humanité. Cette raison nouvelle de travailler avec le vivant s'ajoute à celles plus anciennes qui fondent le métier de paysagiste : de tous les intervenants sur l'espace - architectes, urbanistes, artistes etc. - il est le seul à qui l'on demande le nom des espèces, le déploiement des arbres dans la durée. Son objet est le temps. Face à la question des Parcs le voici doublement invité à exercer son art : non seulement il propose les séries végétales adaptées à la structure de l'espace dans le temps mais encore il argumente sur la nécessité de mettre en œuvre des espèces expressives de la diversité locale, en péril ou non, issues du brassage planétaire ou provenant des souches indigènes, ayant ou non valeur ornementale puisque la question en préséance n'est pas l'aménité du paysage mais sa chance de durer. Regardés sous cet angle les Parcs apparaissent comme autant de puissants réservoirs de diversité plastique, biologique et culturelle, les paysages qu'ils engendrent constituent des modèles évolutifs des combinaisons possibles de la diversité, le paysagiste apparaît alors comme celui dont le savoir se réajuste constamment avec les inventions de la vie. ”

“ Le Paysage, un besoin de représentations que l'action ne peut combler seule ”

Odile Marcel, Agrégée de Philosophie, Membre fondateur de l'association La Compagnie du Paysage, membre du conseil scientifique du Conservatoire du Littoral.

Auteur de nombreux ouvrages scientifiques et artistiques sur le paysage, Odile Marcel incarne par ses nombreuses actions une utopie réalisée de conciliation entre habitants et chercheurs, rural et urbain, tradition et modernité, voyant le paysage comme un nouveau front des luttes sociales dans nos pays développés.

“ L'homme est le gardien des paysages. Il y trouve son plaisir, source de compétence pour un aménagement de qualité qui sache marier les utilités humaines avec la préservation des ressources naturelles.

Le spectacle de la nature, celui des territoires aménagés par l'homme inspire à celui qui les contemple - qu'il soit un habitant ou un visiteur de passage - un ensemble d'émotions, de sensations et de pensées que chacun d'entre nous connaît et pratique plus ou moins couramment. Un lac, une haie, une vallée, un bois, une autoroute, parfois, sont des motifs que nous jugeons beaux et intéressants, ils nous parlent parce que nous

sommes curieux, réceptifs, sensibles. Contempler des arbres, rester face au miroir de l'eau, voir d'un seul regard les toits d'une ville, un aqueduc : cela nous plaît et nous intrigue, cela nous stimule et nous apaise en même temps. Cela nous libère de notre activité vouée le plus souvent à l'immédiat et à l'utile. Le beau nous fait plaisir ! Le printemps, notre semblable, l'apparence des choses, la mise des hommes nous séduisent, nous disposent de façon positive. Nous les comprenons. Nous y sommes accueillants car les sentons de relation agréable.

Pour nous humains, il est vital de nous sentir appartenir à un monde partagé, de participer à des actions qui font sens. Notre cerveau se nourrit de mots et de valeurs. Il a besoin de représentations pour s'orienter, mises dans des formes qui lui parlent. Le beau est ce qui plaît aux sens et à l'esprit. Pour l'homme, la nature est belle, la civilisation cherche à l'être car elle propose aux humains un monde partagé, où ils trouvent leur espoir et leur raison de vivre, où chaque chose doit trouver sa place, apaisant l'envie d'agir et de faire qui nous tenaille depuis la naissance. ”

“ Le Paysage, nouvelle identité locale et première industrie de France ”

Didier Bouillon, Ethnologue et linguiste, Professeur à l'École Nationale Supérieure du Paysage de Versailles. Directeur de publication au CTHS.

Ayant débuté par la mission ethnologique dans les Parcs Nationaux, Didier Bouillon a été chargé du paysage à la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux avec Yves Gorgeu. Eminent ruraliste et connaisseur des traditions populaires, il est à l'origine de la rédaction de nombreuses chartes de Parcs et de paysage, notamment celle du Parc naturel régional de Corse.

“ Parmi les nombreux enjeux dont fait actuellement l'objet le paysage, il en est quelques-uns sur lesquels je souhaiterais insister particulièrement. La première industrie française est le tourisme, et les visiteurs vantent surtout la variété de nos paysages. Le maintien de cette diversité paysagère, en renforçant les spécificités locales et en renonçant aux modèles techniques banalisant, est donc un enjeu économique majeur pour demain, difficilement calculable, certes, mais bien réel.

La France va connaître dans les prochaines décennies une réorganisation administrative qui n'a pas d'équivalent depuis la création des communes, et dont les Parcs et les nouvelles solidarités intercommunales (communautés de communes, etc.) sont les prémisses. Les politiques élaborées par ces nouvelles entités créeront de nouveaux paysages : veillons à ce qu'elles rassemblent anciens et nouveaux habitants, mais aussi les différents groupes sociaux autour d'un projet identitaire commun et de qualité, dans lequel chacun peut se reconnaître et se mobiliser. Enfin, le patrimoine paysager ne se résume pas au petit patrimoine ou au bâti : l'organisation traditionnelle de l'espace villageois et ses modes de gestion y contribuent tout autant. Une bonne prise en compte de ces caractéristiques locales permet souvent de trouver des solutions alternatives de qualité à des modèles d'urbanisme exportés et peu valorisants. ”

Huit focus de gestion du paysage et de l'urbanisme dans les Parcs naturels régionaux



Cause, effet et bienfait d'une politique de paysage intercommunale



Parc naturel régional des Ballons des Vosges

Date de création : 06/1989 - Nombre d'habitants : 256 000 - Nombre de communes : 208

Départements concernés : Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône

Régions concernées : Lorraine, Alsace et Franche-Comté

Superficie : 300 000 hectares

Une question de paysage :

Le paysage, champ d'action naturel de l'intercommunalité ?

Le paysage pose toujours au politique, au législateur et à l'aménageur la question de ses limites dans l'espace. En effet, si la propriété foncière est une base bien acquise de notre droit privé, sur laquelle cadastres et documents d'urbanisme s'appuient pour régler les affaires publiques, la vue que les hommes portent sur le paysage n'est pas un élément précisément encadré par nos systèmes politiques. Elle passe par-dessus les limites géographiques et administratives d'un territoire et pose ainsi des problèmes similaires à ceux de l'eau en droit de l'environnement. Intervenir sur les paysages nécessite des outils capables aussi bien d'opérer à la très grande qu'à la très petite échelle. De même le paysage nous engage dans des dynamiques et des échelles de temps long, qui dépassent les limites du mandat politique ou de l'individu, ne serait-ce que par la végétation qui le compose en partie et qui obéit au temps lent de la nature.

Aussi, il apparaît très vite aux yeux de qui veut agir sur le paysage, que la question de l'échelle d'action, et donc de l'entité territoriale d'action où les choses vont se jouer, doit se situer à la juste mesure entre le grand et le petit, le collectif et l'individuel. Les intercommunalités se présentent peut-être comme une de ces échelles médianes qui peuvent donner la meilleure prise sur les mutations du paysage. Elles sont aussi capables de mobiliser les moyens nécessaires.

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE

UN MASSIF PERIURBAIN

■ De la plus grande à la plus petite échelle du paysage, le géologue expliquerait presque tout ce spectacle en décrivant le travail de sculpture des anciens glaciers dans le granite qui borde la plaine du Rhin. Montagnes point trop hautes aux formes douces, les « ballons » présentent néanmoins une forte pente peu propice à l'occupation humaine, si ce n'est en fin de parcours par la bande ensoleillée des coteaux du vignoble alsacien. Dans le corps du massif, les vallées étroites mais lumineuses offrent un fond plat aux alluvions généreux, sur lequel les villages et les prairies se ponctuent, les routes et les rails se déroulent.

L'activité humaine n'a cependant pas laissé les hauteurs livrées à elles-mêmes : outre la forêt et son exploitation, les hommes vivent aussi avec les grandes étendues sommitales et nues des chaumes¹, avec les coulées agricoles, parfois de prés bois avec les versants souvent aménagés, en terrasse par exemple, et les richesses fourragères des fonds de vallée. Tantôt d'un vert frais, tantôt dorées, ces ouvertures constituent des étendues de pâture pour les bêtes et de déambulation pour

les promeneurs, des échappées pour les habitants et des liens visuels et vivants entre villages et vallées différentes qui montent, sautent et traversent les crêtes. Aujourd'hui la friche et les résineux les ont souvent refermées avec le départ des troupeaux et la fin de l'industrie. Bien sûr, pour l'habitant, cette apparente parenté de paysage des différentes vallées est nuancée par les différences par exemple linguistiques, architecturales entre vallées alsaciennes, Vosges comtoises des Mille étangs et Vosges Lorraines. Très tôt patrimonialisé dans la logique des sites pittoresques et ouvert au tourisme, le massif des Vosges présente cependant un paysage quotidien qui ne relève pas que du rural : avec les mutations fortes de l'avancée urbaine dans des vallées au passé industriel textile autant qu'agraire, on peut le voir comme un « massif périurbain » à la fois très habité et proche d'importants bassins de population. La confrontation de dynamiques très urbaines avec des lieux très préservés y pose alors autant des problèmes de fermeture forestière des paysages que d'intégration des infrastructures.

LE CONTEXTE

L'ANCRAGE Ouvrir le paysage aux habitants

■ La première motivation qui a tourné élus et acteurs très tôt vers le thème du paysage se comprend selon une

opposition entre deux aspects possibles d'un paysage, et donc deux choix politiques. « La nature aime à se couvrir », disaient les anciens : dès que la végétation se déploie longtemps, tout se joue entre

¹ « Chaumes » dans les Vosges désigne les étendues sommitales dénudées couvertes de graminées. On distingue chaumes primaires d'origine naturelle et chaumes secondaires d'origine humaine. Les premières sont un milieu issu du « blocage » écologique engendré par le gradient d'altitude, plus bas que dans les Alpes, ainsi que le gel et le dessèchement hivernal dû au vent. Les secondes, fruit du défrichement, sont avérées par l'étude des pollens remonter pour certaines au Néolithique, et très largement à la fin du Moyen-âge. Dans l'imaginaire social, les « markers », bergers itinérants, en sont à l'origine. Il semblerait que les hêtres et sapins blancs risqueraient aujourd'hui sans entretien de les coloniser à nouveau.

couvert et découvert, entre fermeture et ouverture non seulement pour la vue, mais aussi pour la lumière, et donc la chaleur, pour la possibilité d'exploiter un sol (élevage, cultures). La seconde charte du Parc de 1998 plaçait donc en 2^{ème} objectif après la protection du patrimoine culturel et naturel « *le maintien des paysages ouverts et des espaces de qualité* ».

Par ailleurs, c'est l'opposition entre identité et banalisation qui a amené la question du paysage. Les mêmes mutations industrielles, dues à la reconversion des activités agricoles, au départ des industries de vallée anciennes, au lien avec les villes et à l'arrivée des citadins ont rendu flagrant le risque de disparition du caractère singulier des Vosges. Ce sont notamment les menaces sur les chaumes, les versants et fonds de vallée soigneusement aménagés, les vergers, la disparition du lien avec l'architecture et l'urbanisme traditionnels, pourtant attractifs pour les

nouveaux habitants et les touristes. Cependant, il ne s'agissait pas plus d'un ancien paysage à retrouver que d'un paysage absolument ouvert à établir. Les modes de vie ont changé, et c'est un certain équilibre actuel, entre couvert et découvert, auquel aspirent les habitants.

Pour les collectivités, le paysage s'est posé à la fois en termes esthétiques et dans une dimension vitale. Les éléments déclencheurs purent être par exemple la fermeture de la vue et la perte d'ensoleillement dans les vallées de la Fave et de Saint-Amarin, l'impossibilité de gérer une forêt morcelée dans les Vosges Saônoises, l'affaiblissement généralisé de l'agriculture, le visage offert par les friches industrielles dans la vallée de la Haute-Meurthe. C'est alors comme sentiment de perte d'identité et comme menace sur le cadre de vie que la fermeture des paysages et la transformation des villages ont fait apparaître l'urgence d'agir.

Rappel : ce que sont les « EPCI »

Un Etablissement Public de Coopération Intercommunale est une entité institutionnelle ayant des compétences juridiques et des moyens d'action spécifiques. Sa forme peut être celle d'un syndicat de communes (SIVU, SIVOM), d'une communauté de communes, d'une communauté d'agglomération, d'une communauté urbaine. Elle se choisit, se définit et se légitime selon la nature du territoire concerné, et surtout le projet de solidarité commune de ses membres, qui remettent un certain nombre de leurs compétences de façon exclusive à la collectivité. Hormis le syndicat, ils disposent d'une fiscalité propre pour leur financement. Les Pays et les Agglomérations, comme les Parcs naturels régionaux, ne sont pas des EPCI, mais relèvent de la contractualisation avec l'Etat sur le fond d'une charte commune. Ce phénomène s'est développé essentiellement à partir de la loi du 06 février 1992 sur les communautés de communes, et de la loi dite Chevènement du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale.

Début 2008, il existe en France 2 583 EPCI à fiscalité propre, soit 90% des communes françaises, réparties en 14 communautés urbaines, 171 communautés d'agglomération, 2 393 communautés de communes et 5 syndicats d'agglomérations nouvelles.

LES ACTIONS

LA COHERENCE Un effort commun de programmation dans le temps et l'espace : Le « plan de paysage »

■ L'outil central est le « plan de paysage ». Issu des initiatives conjointes de la Région Franche-Comté, des DIREN, d'élus de la vallée de St-Amarin et du Parc suite à la loi « Paysage » de 1993, il a été lancé dès 1994 et 1995 avec quatre intercommunalités pilotes. Il y a aujourd'hui matière à quelque bilan, avec bientôt 15 ans de politique de plan ou de *gerplan*² et 20 communautés de communes à y être engagées. L'appellation de « plan » rend justice aux dimensions de regard et d'action qu'elle recouvre. Un plan a en effet deux versants essentiels : l'étude et le projet d'action commune, et l'analyse comme l'aide à la décision. Chacun de ces aspects se décline lui-même selon deux dimensions de planification - entendue comme action commune concertée bien sûr - au sens large : en matière d'espace (avec de vrais outils cartographiques), et en matière de temps

(une anticipation des futurs possibles, des décisions qui y répondent, des échéances). Finalement, par-delà le débat de savoir si les mots « charte » et « plan » sont appropriés, on comprend que ce qui compte, c'est le dépassement de la seule étude pour aboutir à une mise en place concrète de structures d'actions. Pour exister, un plan doit s'établir à travers les trois phases suivantes : études, formalisation d'un projet, établissement et autonomisation des moyens appropriés.

Plan dans l'espace, cet outil met en œuvre les études aptes à produire un regard commun de la collectivité sur son paysage : approches sensibles et scientifiques y sont construites avec des outils propres au paysage, à la fois pour diagnostiquer la situation paysagère existante, et pour matérialiser le projet commun de territoire en matière de paysage et d'urbanisme. Blocs diagrammes dessinés, archives photographiques, recensement du foncier, étude du patrimoine bâti sont autant d'outils dans l'outil.



² Plan de gestion de l'espace rural et périurbain, outil initié en 2001 par le département du Haut-Rhin.

Une fois les décisions prises en connaissance de cause à l'échelle intercommunale, des opérations précises sont ciblées et organisées au sein des communes volontaires, à leur échelle. L'échelle intercommunale ne disqualifie pas l'échelle communale, au contraire : pour dialoguer avec les acteurs concernés, pour avoir prise sur le foncier ou la propriété forestière.

C'est en lien avec la sphère agricole, principal facteur d'ouverture paysagère et dynamique locale, que des solutions concrètes ont pu apparaître. Le principal type d'actions mis en œuvre est la réouverture de paysages enrichis ou totalement gagnés par la forêt, jusqu'aux abords des villages, parfois dans les villages. Aussi, ce sont des Mesures Agro-Environnementales (MAE) (cf. Brière) qui ont été montées, des reconquêtes agricoles et paysagères, privés ou publiques, qui ont été soutenues, des jeunes agriculteurs installés, des troupeaux alternatifs mis en place ou encore des boisements réglementés. Dans certaines municipalités, c'est sous forme d'Association Foncière Pastorale (AFP) qu'un cadre de reconquête et de gestion des espaces agricoles a pu être construit avec les propriétaires et les exploitants. Dans la vallée de Saint-Amarin, ce sont par exemple 650 ha de reconquête pastorale qui ont été gagnés depuis 1993.

Des mesures d'architecture et d'urbanisme ont été ponctuellement prises pour la préservation et la valorisation du patrimoine bâti, la protection des espaces agricoles ou encore l'intégration des constructions neuves et des programmes pédagogiques intercommunaux ont été mis en œuvre.

Communauté de communes de la Fave (Vosges, Lorraine)

Un des premiers territoires à se doter d'un plan de paysage, témoignage d'élus :

Suite à l'initiative du Parc, la collectivité s'est lancée en 1995 dans un plan de paysage pour résoudre ses problèmes de fermeture de l'espace. Le morcellement du foncier avait atteint un seuil critique, faisant des territoires communaux une mosaïque de futaies à épicéas occultant la lumière des habitations. De même, la question commençait à se poser dans les communes, de savoir quel autre type d'approche que le simple Plan d'Occupation des Sols de l'époque était possible pour maîtriser ce genre de problème, la simple approche constructible / inconstructible étant trop pauvre.

Après une prise de modèle sur les opérations menées hors du Parc dans la Haute Vallée de la Bruche* voisine, une Association Foncière Pastorale a été créée sur les communes de La Petite Fosse et de Provenchères, afin de gérer 330 parcelles sur 65 ha, une autre (AFP) l'a été pour La Grande Fosse en 2004 pour 245 parcelles et 72 ha. Les opérations de valorisation des vergers et du patrimoine construit, de suppression de micro boisements gênants et de réglementation des

boisements ou encore l'installation d'une chèvrerie-fromagerie (bâtiment relais) font partie des nombreuses initiatives locales menées dans le cadre du plan de paysage.

« Au départ, certains habitants et élus locaux étaient méfiants. L'apport d'un regard extérieur comme celui du Parc a sans doute beaucoup aidé, ainsi que le fait d'aller visiter les opérations existantes chez nos voisins, dans la Bruche* : cela donne l'idée que « c'est possible », déclare Bernard Maetz, Président de la CC de la Fave et Maire de la Grande Fosse.

Un effet induit : la mise en cohérence générale des autres outils, notamment d'urbanisme.

« Les maires ont souvent peur qu'on leur prenne du pouvoir, mais l'échelle communale demeure centrale, chacun peut décliner le plan comme il le souhaite, le plan de paysage invite à défricher aussi les outils juridiques comme les documents d'urbanisme. Dans ma commune, nous en avons transféré les idées à un « POS patrimonial » incluant les questions paysagères et un projet de village, un PLU avant l'heure... »

* La CC de la Haute Bruche (Bas-Rhin, Alsace) a reçu la mention spéciale du grand prix national du paysage 2007 pour sa politique paysagère intercommunale. Bien que confidentiel, ce prix marque un tournant car c'est la première fois qu'il est donné à une collectivité et pas seulement à un maître d'œuvre privé. (La Haute Bruche a été primée ex æquo avec l'agence de paysage Ter).

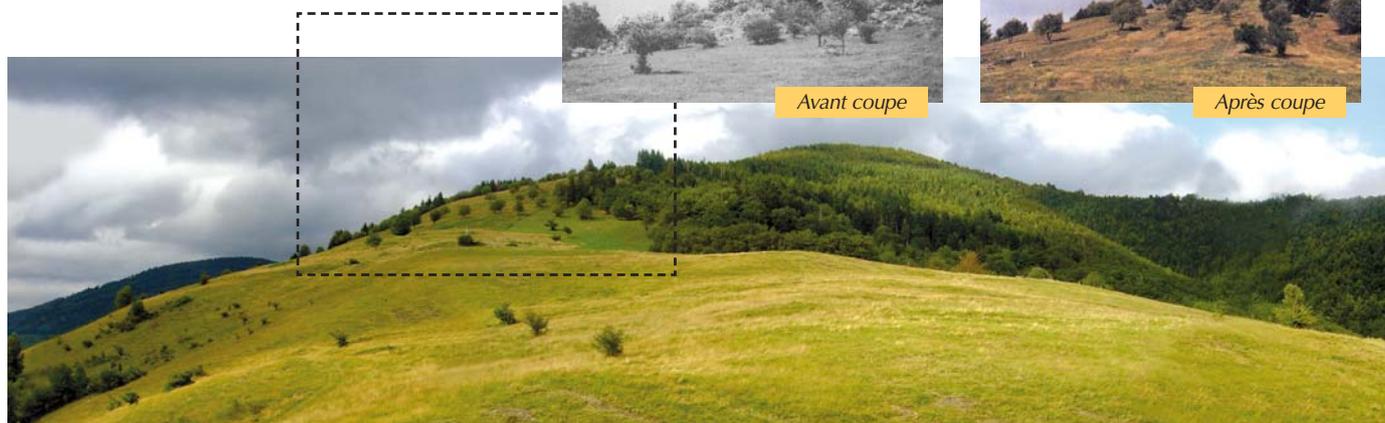


« Bloc diagramme » extrait des « boîtes à outil paysage » : ce type de représentation, outil habituel du paysagiste, permet de visualiser paysage existant et projet souhaité entre une approche technique et une approche sensible.

Le contenu type d'un plan de paysage :

- Diagnostic (études historiques, photographiques, relevés de bâti et de végétation, expression des analyses sous forme cartographique, bloc-diagramme...)
- Projet commun exprimé dans l'espace par des documents graphiques
- Programme d'actions pluriannuel et plurithématique
- « Contrat pour le paysage » : engagement des partenaires locaux dans la mise en œuvre du programme d'actions.

Pâtures à Fellinging, côté pente, rouvertes en 1997, sur 5 ha et entretenues en surpâturage (Vallée de Saint-Amarin, Haut-Rhin).



Charles Ronzani

LA COHESION L'effort humain et l'engagement local

■ « Les gens ne se rendent pas toujours compte que le paysage ne se fait pas tout seul, mais avec de l'effort et du personnel, que ne pourrait pas soutenir une petite commune » rappelle Alain Cottenoz, vice-président de la CC de Saint-Amarin (Haut-Rhin, Alsace). C'est la communauté de communes qui finance les postes d'animateurs. A Saint-Amarin, pendant plus de 8 ans, deux postes, puis un aujourd'hui soutenu par le département, sont dédiés entièrement à l'animation de la politique paysagère. Pour l'ensemble du Parc, c'est 15 équivalent temps plein, soit une vingtaine d'animateurs pour 20 communautés de communes.

Le technicien local anime les commissions qui décident des opérations à mener, dialogue avec les agriculteurs, monte les dossiers, sensibilise habitants et élus, en s'appuyant notamment sur les outils et savoir-faire partagés à l'échelle du Parc (« boîte à outils paysage », fiches expériences...).

Mais c'est aussi en s'appuyant sur le travail de la société civile que le Parc et les collectivités ont pu remplir leurs buts. A Saint-Amarin, le plan pilote a été proposé à des néo-ruraux devenus agriculteurs qui défrichaient déjà en « pionniers » les pentes de la vallée. Ils se sont constitués en association (*Agriculture et*

Paysages), relayant les actions et la sensibilisation des collectivités de façon plus détaillée par des marchés paysans et filières de produits issus des paysages rouverts notamment, avec comme message celui « de la fourche à la fourchette » ou encore celui du « goût du paysage » choisi par le Parc en 2004.

De plus, à de nombreux égards et à en croire les élus, la politique paysagère s'est posée en facteur de cohésion entre communes, entre intercommunalités et à l'échelle du Parc lui-même.

LA DIFFUSION L'effet réseau, du Parc aux intercommunalités

■ On peut constater un effet de diffusion des plans de paysage à un grand nombre d'intercommunalités du Parc. Cet « effet d'écho » s'est apparemment fait par un rapport de proche en proche, se transférant aux intercommunalités géographiquement voisines des plans pilotes, partageant souvent une vallée ou une crête et donc un même paysage avec les premiers. L'« effet modèle » exemplaire des plans de paysage est donc capital. Mais c'est « l'effet réseau » qui peut garantir la pérennité et la suite de la diffusion de la politique des plans dans le Parc. L'optique du Parc est donc que soient garanties la gestion et l'animation autonomes des collectivités en matière de paysage. Il faut faciliter le transfert d'expériences, organiser la coopération et l'échange de moyens ou

d'idées entre intercommunalités. C'est pourquoi le Parc anime aujourd'hui un réseau élargi d'animateurs paysage fort, en comptant les collectivités des Régions et Départements, et les services de l'Etat, d'une centaine de techniciens qui coopèrent en réseau.

La question peut légitimement être posée de savoir dans quelle mesure l'effet réseau peut être étendu et transféré à d'autres territoires. Il est vrai que la situation historique, géographique (vallées très peuplées), sociologique du territoire du PNRBV (profil agricole de certains élus), les motivations en particulier liées à la réouverture des paysages, sa taille aussi peuvent voir dépendre en partie d'eux la réussite de la démarche. Reste que l'outil « plan de paysage » peut inspirer tous les territoires où l'intercommunalité existe comme point d'appui.

L'AVENIR Transformations et adaptations des plans de paysage

■ Un des intérêts du plan de paysage est, une fois la communauté de communes lancée dans la dynamique, de pouvoir être adapté et de susciter la réflexion pour la suite sur ses propres évolutions de forme, de contenu et de statut (logique de progrès et d'amélioration continue). Certaines communautés de communes côté Lorrain l'ont transformé en contrat pour le paysage avec le Parc, le

Département, la Région et l'Etat, d'autres l'ont intégré dans des démarches plus larges.

Biodiversité, énergie, démarche participative sont aussi de nouvelles thématiques incontournables pour certaines intercommunalités.

A l'échelle communale, le plan de paysage peut fournir la matière d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) riche en considérations paysagères. Le projet de paysage

intercommunal peut aussi être construit avec l'ambition d'un PADD³ intercommunal et ainsi nourrir utilement les PLU.

Finalement, davantage qu'un nouvel outil idéal servant à tout, on comprend que l'optique des modes de gestion induits par les plans de paysage est celle d'une inter-relation des outils existants ou à créer de plus en plus forte, apte à cerner la diversité des interrelations spatiales qui font le paysage.

« Au niveau de l'intercommunalité, aujourd'hui, après 10 ans de plan, c'est un cadre plus large qui le relaie, un Plan Territorial de Développement Durable, ajoutant notamment les nouvelles questions d'urbanisme durable aux problèmes agricoles et forestiers. A terme, il pourrait être bon de faire des opérations communes avec la commune voisine, de mettre nos moyens en commun » précise Bernard Maetz, Président de la CC de la Fave (Vosges, Lorraine).

DES ACQUIS, DES PERSPECTIVES

RECONQUETES

Un tournant de l'époque à ne pas manquer : de la reconquête des paysages à la reconquête urbaine

■ Un des défis pour le Parc, maintenant que de grandes surfaces ont été regagnées dans les vallées et que la dynamique des plans de paysage (et /ou *gerplan*⁴) a pris, est de se tourner vers la prise en charge efficace de l'urbanisation

qui gagne certaines vallées, marquées par l'étalement urbain et la perte d'identité. Si la prise de conscience et les regards évoluent à travers ces politiques, les réponses actuelles restent bien trop rares et aux effets trop modestes. Les questions sont multiples alors : l'articulation plan de paysage / PLU va-t-elle devoir être généralisée et renforcée, devenant un point décisif ? Les outils à élaborer peuvent-ils être inspirés du plan de paysage. Enfin, va-t-il falloir diversifier ou appuyer les animateurs liés au paysage

et à une politique interdisciplinaire de l'urbanisme ?

Une certitude cependant : la co-construction en cours de la nouvelle charte du Parc 2010-2022 place les questions d'urbanisme durable comme prioritaires.

Pour en savoir plus : rubrique « paysage et urbanisme » du site Internet du Parc consacrée au partage de ressources et au transfert d'expériences : www.parc-ballons-vosges.fr

L'utilisation de l'observatoire photographique des paysages et des anciennes photos permet de voir quels lieux étaient ouverts et comment l'urbanisation a progressé.



Avant

Après



Paysage de Felling, côté vallée, depuis les pâtures rouvertes sous le sommet du Treh (Vallée de Saint-Amarin, Haut-Rhin).

³ Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

⁴ Plan de gestion de l'espace rural et périurbain, outil initié en 2001 par le département du Haut-Rhin.

La force de l'expertise paysagère, une chance pour une maîtrise de l'urbanisation



Parc naturel régional Oise - Pays de France

Date de création : 15/01/2004 - Nombre d'habitants : 110 000 - Nombre de communes : 59

Départements concernés : Oise (Picardie) et Val d'Oise (Ile de France)

Régions concernées : Picardie et Ile de France

Superficie : 60 000 hectares

Une question de paysage :

Le regard du paysage
au service des outils
d'urbanisme

Faire coopérer outils de l'urbanisme et regard du paysage pour répondre aux enjeux de l'urbanisation est une réalité qui s'impose par les expériences réussies qui en témoignent.

Deux démarches comparables dans le but et dans l'efficacité ont été retenues ici. Le Parc Oise - Pays de France et le Parc du Massif des Bauges ont tous deux à gérer une urbanisation problématique, mais témoignent de contextes très différents : patrimoines culturel sensible et naturel pour le premier, risques d'étalement par manque de planification chez l'autre, deux risques anticipés et maîtrisés à la source par les outils qui ont été inventés.

Similaires par l'exemple d'expérimentation fructueuse en matière d'urbanisme dans les Parc naturels régionaux, ils présentent pourtant l'intérêt d'y parvenir par des méthodes tout à fait inverses, ce qui prouve qu'il n'y a de solution que locale, conçue, mûrie et adaptée.

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE

LE PAYS DE FRANCE Entre Vexin et Valois

■ Bien que proche de l'agglomération parisienne, le territoire du Parc n'a pas un paysage relevant de l'urbain, ni vraiment du périurbain, à l'exception de sa frange sud. Terre d'origine des rois de France (Valois et Bourbons), ce paysage se présente comme très patrimonial au sens où il a gardé un complexe mélange de délimitations territoriales fines entre terroirs, tout en s'ouvrant sur de vastes espaces de céréales ou au contraire à l'ombre d'imposantes forêts. Autour de l'« autre château du soleil » qu'est Chantilly, les donjons ruinés laissent une touche médiévale plus ancienne à l'imaginaire tout en se liant aux images de

campagne des grosses fermes-hameaux. Les vues lointaines et cadrées des routes et chemins de chasse donnent des perspectives énormes qui contrastent fortement avec la proximité et la clôture dont les villages recroquevillés dans leurs murs de mousses et de fougères sont le siège. A cet aspect agréablement suranné, le paysage ajoute néanmoins les nombreux signes d'activités qui montrent que la ville n'est pas si loin, et qu'une résidentialité forte a toujours aspiré à se déployer ici dans le même esprit qu'autour de Fontainebleau. Paysage de transition entre Vexin Normand et Oise, entre très grande ville et ruralité, on dirait par sa diversité un résumé de l'Ile de France et de toute une partie de Normandie ensemble.



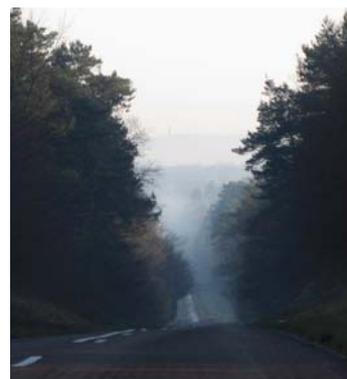
Périphéries pavillonnaires



Centres anciens



Paysages ouverts agricoles...



...ou paysages cloisonnés de forêts.

LE CONTEXTE

PREMIER PRINCIPE **Entre urbanisme et environnement : les « corridors écologiques » comme fer de lance du nouveau Parc, source de réflexion pour l'aménagement**

■ C'est d'abord par une logique assez « classique » que la motivation locale a émergé pour créer un nouveau Parc : protéger un patrimoine naturel et culturel, celui des grandes forêts de Chantilly, Ermenonville et Halatte, celui des grands domaines auxquels elles appartenaient. Il ne s'agissait cependant pas tant de protéger ces « cœurs » patrimoniaux, déjà sujets à nombre de protections juridiques, que l'ensemble qu'ils formaient, en tenant compte de leurs espaces intermédiaires, des paysages et interstices entre villages formant le tissu du pays. Plutôt que l'habituelle « désertification » propre au rural dit « profond », la « menace » identifiée par les acteurs locaux à son encontre fut clairement désignée comme l'avancée de l'urbanisation - surtout la « rurbanisation » - depuis l'agglomération parisienne toute proche et autour des bourgs : tâche jugée étrange alors par certains, pour un Parc *naturel* régional.

Or la problématique de l'interstice se posait également en termes environnementaux : empêcher la rupture de connexion¹ des paysages naturels fait partie des mesures de la loi de 1999 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite Voynet. Un des outils de cette loi est le « Schéma de service collectif des espaces naturels et ruraux », incluant le

repérage et la réalisation de « corridors écologiques ». Placé sur une ceinture forestière d'importance européenne, reliant les forêts d'Ile de France aux Ardennes, le Parc voyait donc ses exigences environnementales converger avec ses exigences de maîtrise urbaine. En effet, un corridor écologique nécessite le maintien d'ouvertures directement lisibles en termes de paysage, et solidaires des exigences paysagères culturelles. Une route morcelle l'espace de parcours de la faune comme elle morcelle la vue portée sur un territoire et la possibilité pour les hommes d'arpenter un site.

C'est donc sur un pied d'égalité que les enjeux majeurs du Parc ont été définis, avec leur mise en rapport explicite via la notion de paysage. En préambule au projet de convention de la charte, le premier objectif est bien l'urbanisme : « maîtriser l'évolution du territoire »,

précédant l'environnement (« *préserver par une gestion durable la richesse et la diversité du patrimoine naturel* »). Après le patrimoine historique, le quatrième objectif, est le paysage qui fait le lien : « *préserver la qualité et la spécificité des paysages naturels et bâtis* ». C'est une logique de prise en charge de tout ce qui fait continuité dans l'espace qui est alors lancée avec l'enjeu du corridor : « *la préservation, voire la reconquête des continuités écologiques et des liaisons biologiques est un des objectifs majeurs de la charte* ».

Le paysage est donc un volet explicite et structurant de la charte. La subtilité de sa conception en fait un thème d'action efficace pour le Parc : non comme un décor local figé et à conserver statiquement, mais comme « un système dynamique et évolutif » (Diagnostic territorial de la charte).



Insertion du Parc dans le réseau régional de la trame forestière.



Les corridors écologiques sur le plan de Parc de la charte sont en superposition avec une partie des zones paysagères prioritaires.

De quel « paysage » parle l'écologie scientifique ?

Pour les écologues, le « paysage » est « un niveau d'organisation des systèmes écologiques supérieur à l'écosystème ». Etant une science, l'écologie doit soustraire la composante sensible du beau paysage, mais intègre néanmoins l'humain comme perturbation et transformation du système. Il y a pour elle corrélation entre échelles spatiales et échelles de temps, et il est pertinent d'étudier les espaces naturels et humains ensemble selon leur forme, leur degré de cloisonnement, de connexion. Du rôle d'interface des espaces, se comprend l'attention à la diffusion des animaux, des graines, des gènes comme facteurs de biodiversité. Par cet aspect « cartographique » et humain, l'écologie peut entrer en dialogue de façon fructueuse avec le paysagisme (la discipline des paysagistes) et l'urbanisme, pour donner un cadre large et transversal à la gestion durable de l'espace.

¹ Les écologues emploient le concept de « connectivité écologique » entre habitats naturels.

Qu'est-ce qu'un « corridor écologique » ?

« Corridor » en écologie désigne un ou plusieurs milieux jouant le rôle de lien fonctionnel entre les habitats d'espèces vivantes. Comme pour les hommes, les autres être vivants ne trouvent pas forcément l'ensemble de leurs conditions de vie en un seul lieu clos (on le comprend bien avec les migrations). Les habitats forment en fait une trame, et une politique écologique trouve sa réelle efficacité en protégeant, restaurant ou créant au-delà de réserves closes, des espaces de circulation. Les corridors visent à réparer une situation de « fragmentation éco-paysagère » quasi généralisée dans le monde.

Si *Natura 2000* et la directive *Habitats* vont dans ce sens au niveau européen, dans le droit national c'est la loi Voynet qui donne un cadre aux corridors. Passages à faune, « crapauducs », corridors de nuit, corridors thermiques, passages à loutres (Parc de Brière), corridors à semence... les déclinaisons sont multiples, et fournissent autant d'occasions de développer des formes urbaines qui soient en même temps réellement écologiques dans leur fonction.

Pour en savoir plus : F. Burel et J. Baudry, *Ecologie du Paysage, TEC et DOC, Paris 1999.*

LES ACTIONS

LA CLEF DE VOUTE Une charte de Parc « utile », c'est aussi un solide outil de connaissance et de programmation

■ Mettre au jour les points de convergence des enjeux avec pertinence supposait nécessairement une démarche allant un peu à rebours de l'idée qu'on se fait d'un développement de charte. Habituellement, un projet de Parc énonce « dans les grandes lignes » les objectifs généraux à viser qui justifient sa création, avant de développer des moyens et outils d'action précis, allant donc du général au particulier. Ici, énoncer des objectifs urbanisme / environnement bien liés exigeait de se placer dès le début à un niveau d'expertise déjà poussé, entre particulier et général. La charte traduit ce souci par l'originalité de sa taille et de sa démarche. Sur un total de près de 500 pages, elle décline 200 pages de convention et de rapport, et 300 pages de notice et cartographie de plan. A l'heure où l'on suggère une sobriété synthétique des nouvelles chartes, la chose peut étonner, mais la rigueur et l'efficacité de la charte d'Oise - Pays de France en matière de paysage doit poser la question de la taille via la question du contenu qualitatif d'une charte.

Deux points méritent attention. C'est par le souci du détail et l'amplitude de la cartographie que le qualitatif trouve une réalité, et la charte peut se voir comme un véritable atlas, c'est à dire à la fois un inventaire averti du territoire de projet du Parc, et la projection dans l'espace dès l'origine du projet commun de territoire des acteurs locaux.

La transversalité disciplinaire inhérente et nécessaire à l'approche paysagère s'est vue articulée dès la rédaction de la charte, par le travail conjoint des urbanistes et des écologues autour de la cartographie. L'expérience cartographique du paysage « expression des écosystèmes » a donc convergé avec le regard du paysage « cadre d'urbanisation et de vécu ». La charte ainsi conçue pouvait donc constituer une somme d'expertises servant de cadre d'orientation précis, de boussole, pour les projets de sa période de validité. Les principes énoncés dans sa programmation, centrés en matière de paysage autour de la question des interstices pouvaient sans attendre être développés et traduits en nouvelles expertises de détail. Ainsi, c'est une plus-value de maîtrise sur la réalisation des opérations qui a pu en découler.

LA FORCE DE L'EXPERTISE Au-delà de l'urbanisme réglementaire, cerner le qualitatif en prêtant attention au détail

■ La programmation d'expertise rendue possible par la charte a permis de préciser et concrétiser le rôle de gestion urbaine du Parc - tâche difficile - en respectant le « qualitatif », principalement par l'effort de déclinaison du regard d'étude à travers les différentes échelles du territoire.

Ainsi, l'approche paysagère se fait selon un ordre descendant dans les échelles. Les 6 grandes entités paysagères sont identifiées au sein du Parc, de façon assez classique mais pas simpliste : ainsi,

les Trois forêts forment une triple entité, la Vallée de l'Oise une entité de « transition ». Celles-ci se divisent en 18 unités paysagères plus petites, taillées selon les nuances paysagères au sein des grandes entités. En-deça de ce découpage, qui sert surtout à identifier les enjeux en fonction des lieux, c'est la très petite échelle de la commune qui prend toute son importance et ses droits, puisque c'est d'elle, de ses détails, souvent ceux du village et son environnement immédiat, ceux du cadre bâti comme des « micros motifs » paysagers, que dépend la singularité du paysage.

C'est, aux yeux du Parc, par le biais d'une « étude urbaine » à l'échelle communale que l'expertise paysagère générale s'enrichit et se noue aux vrais ressorts permettant l'action paysagère et urbaine, ce qui peut aller à l'encontre de l'opinion prônée ailleurs, qui voit la seule solution dans l'échelle intercommunale.

Aussi « urbaine » que soit l'étude par son nom, toute une conception simpliste de l'urbanisme est rejetée ici : le « zonage », traduit automatiquement en espace à partir des statistiques de population, n'a pas sa place ici. Le qualitatif doit s'imposer au quantitatif, inapte à saisir l'identité du lieu.

L'étude se déploie en quatre phases : étude « d'inscription » du village dans son paysage, visant à comprendre l'organisation et les rapports humains en place, étude morphologique de l'urbain existant, enjeux et potentiels du lieu, proposition et programmation d'actions. Ce type d'étude atteint un niveau de détail qui dépasse la plupart des PLU, et donc les anticipe en en fournissant un socle fort.

Surtout, le paysage compris au sens de la Convention Européenne du Paysage, comme interrelation du spatial et de l'humain, a l'occasion d'apparaître pleinement. En effet, l'étude radiographie les éléments objectifs (plan des toitures, fontaines et points d'eau...), le vécu (cartes des chemins et des cheminements), puis le subjectif (carte des vues, carte de l'usage de l'espace public, des points de repères quotidiens et des limites telles que bornes anciennes, vieilles haies...).

LA SUITE LOGIQUE

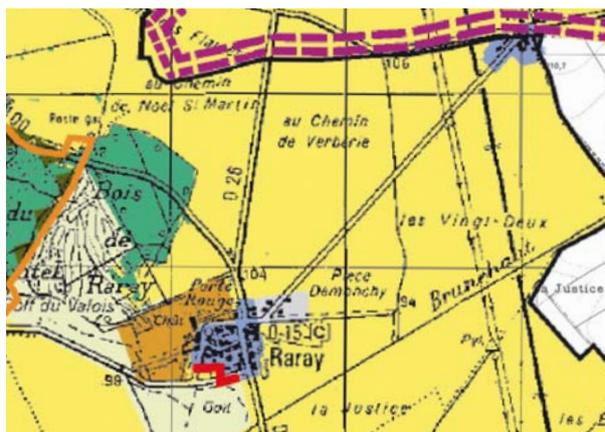
Le « méristème » : un concept spatial servant de guide à l'urbanisme paysager* dans le Parc

■ Le souci de cohérence de la charte trouve son pic d'efficacité dans le transfert de la réflexion sur les corridors, espaces fonctionnels linéaires, à ce qui relève de la limite et de la frange en matière d'urbanisme. « Franges de croissance urbaine » (terme classique employé dans la charte), les « méristèmes » se veulent, par leur nom et l'image qu'ils suscitent, ancrés dans une vision du village comme organisme dont la croissance ne puisse se faire sans suivre les principes d'organisation propres à sa forme, son histoire, ses habitants.

Qu'est-ce qu'un « méristème » ? Valeur d'une image à l'origine d'une méthodologie et de sa promotion

Le méristème en biologie végétale est un tissu de cellules indifférenciées responsables de la croissance de la plante, dont la force est de pouvoir donner naissance à tous les organes possibles. Ils sont situés aux extrémités. La plante croît donc par le bord et non par le centre, mais reproduit cependant la forme de son tissu intérieur : comme un arbre en croissant continue d'avoir un aubier et une écorce.

Cette image est commode pour expliquer la valeur des franges urbaines, zones de réserve pour l'urbanisation et surtout, garanties de croissance en continuité « organique » avec la forme et l'identité du village.



Zoom sur le plan de charte : en rouge, une zone définie a priori comme « méristème » à confirmer par l'analyse (commune de Raray).

Un exemple de lotissement inséré dans la trame des anciens murs de clos (commune de Rully).



C'est une même logique qu'on voit à l'œuvre depuis la politique des corridors écologiques : penser le continu en urbanisme, dans une région où l'habitat se groupe en îles au milieu des champs et des forêts, c'est garantir le continu dans l'expérience habituelle que les habitants ont de leur paysage quotidien, éviter le heurt d'un paysage désintégré par la nouvelle urbanisation. Aussi, organiser, c'est s'appuyer sur les limites existantes pour prospecter les limites futures souhaitables : l'expertise permet de délimiter l'urbanisation future au sens figuré de choix réglementaires qui en découlent et au sens propre de l'insertion dans les limites spatiales existantes.

Dès le plan de charte, les méristèmes de croissance possibles ont été repérés, en tant que potentiels d'urbanisation déduits par la forme générale des villages. Les études fines à la petite échelle programmées par la suite les confirment ou les infirment, les révèlent aux élus, les précisent, les discutent. C'est par ce réinvestissement de la somme d'expertise produite sur chaque village que l'ensemble de l'acquisition de connaissances paysagères du Parc trouve sa raison d'être et sa concrétisation.

On comprend alors l'intérêt de forger des outils de regards (donc des outils liés au paysage), originaux et efficaces en urbanisme. Un tel « regard-outil » permet de savoir dans quel sens utiliser les outils classiques de l'urbanisme.

Le méristème n'est donc jamais une solution plaquée de l'extérieur, mais toujours une solution taillée sur-mesure pour

le paysage communal. Avant de faire du zonage, ce fil conducteur de l'expertise urbaine sert de boussole pour orienter les projets d'une commune entre eux et avec le paysage voulu par les habitants, donnant au Parc le rôle d'un diapason capable d'harmoniser la politique spatiale en donnant le « la » à l'échelle supra-communale, avant de donner le « là » de l'identité souhaitée du lieu à l'échelle micro-locale.

LES EFFETS L'anticipation possible des documents d'urbanisme et d'une intégration paysagère juste

■ L'ambition de la démarche est d'influencer la réalisation des documents d'urbanisme. Bien qu'il soit tôt encore (le Parc est « jeune » : il a quatre ans de vie depuis sa labellisation), certains faits commencent à prouver la possibilité de ce projet : des communes édictent des règlements suivant les études du Parc en matière d'urbanisme, ou la ville de Senlis a souhaité créer une ZPPAUP à partir des recommandations de l'étude. (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager).

* sur l'urbanisme paysager, voir l'introduction.

LA PORTEE Quelles limites à la stratégie, quels enseignements ?

■ Certes, l'urbanisme est ici une des missions principales du Parc, et il dispose de fait de moyens d'actions adaptés concrétisés par une équipe relativement importante par rapport à celles d'autres territoires : 4 personnes sur un total de 17 sont mobilisées sur l'aménagement, là où des Parcs comme le Massif des Bauges n'en comptent qu'une.

Par ailleurs, le type de politique menée témoigne d'une forte volonté de transversalité du travail, avec un dialogue dès le départ lors de la fondation de la charte entre champs de mission, disciplines d'actions. Ce type d'organisation peut se voir répliqué dans d'autres Parcs.

Cependant, on pourra rappeler que Oise - Pays de France, à la différence d'autres Parcs (comme les Ballons des Vosges), est un Parc relativement « petit » dans son étendue, permettant peut-être alors une approche plus fine à l'échelle locale. Mais dans la méthode, rien n'empêche le transfert possible du type d'approche pour des zones privilégiées telles que cœurs de Parc ou secteurs particulièrement sensibles à l'évolution urbaine. Si le qualitatif dépend de l'approche de détail, alors le détail peut se trouver partout.

De même, certains pourront remarquer que Oise - Pays de France est finalement en frange, et n'est pas soumis à une véritable urbanisation forte, ou que ses grands domaines offrent un cadre réglementaire dur, des résistances

sociales et financières importantes à l'urbanisation anarchique, et donc que ses conditions géographiques et sociologiques sont bien spécifiques, que ses opérations y sont adaptées exclusivement. Il faut préciser que si l'urbanisation au sens de la construction et de l'occupation de l'espace n'y est pas de grande ampleur, la pression foncière est très conséquente dans les secteurs urbanisables. Par ailleurs, même des Parcs de montagne par exemple peuvent trouver matière à réflexion dans l'exemple de l'Oise, à travers l'approche du rôle structurel des systèmes linéaires : vallées encaissées et crêtes ne sont pas sans similitude avec les corridors écologiques, lisière village-forêt avec les méristèmes de croissance urbaine...

Urbanisme et paysage dans le Massif des Bauges : Multiplier les expériences pour construire la cohérence



Parc naturel régional du Massif des Bauges

Date de création : 07/12/1995 - Nombre d'habitants : 46 452 - Nombre de communes : 58
 Départements concernés : Savoie et Haute-Savoie
 Région concernée : Rhône-Alpes
 Superficie : 80 936 hectares



Les Bauges, un massif périurbain.

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE

UN PAYSAGE ENTRE HAUT ET BAS

■ Les Bauges sont un massif singulier à bien des égards. Il partage en effet les caractéristiques paysagères de hautes et de moyennes montagnes. Cela n'est pas seulement dû à son altitude (rarement au dessus de 2 200 m). « Hautes », car donnant à voir le Mont Blanc par exemple, car présentant des sommets inhabités, presque inaccessibles, zone naturelle de grand intérêt. « Moyennes » car les rapports et les liens entre haut et bas ne sont jamais rompus comme dans les massifs de haute montagne. Rapports

visuels d'abord : la place centrale du massif entre les grands lacs du Bourget et d'Annecy offre par certaines échappées ou certains sommets des vues panoramiques à 360 degrés vers l'extérieur, ce qui n'est pas possible dans les vallées encaissées de plus hautes montagnes. A l'inverse, la situation de plateau d'une partie du cœur de Parc, son mode de vie rural et montagnard, rythmé par l'enneigement, peut donner l'impression d'un paysage enclos entre ses rebords accidentés. Le paysage ne montre ce lien qu'en bord de plateau, où les falaises peuvent offrir une vue sur les villes

toutes proches, qui révèlent alors leur présence et leur influence sur les espaces de montagne alors que ceux-ci pouvaient paraître loin de tout. Car le cœur de Parc n'est pas coupé du monde : pour le travail, les services, les loisirs, haut et bas échantent. Ce lien propre aux massifs de moyenne montagne est source d'une

situation complexe et déséquilibrée : le « haut » se trouve confronté à la proximité des villes du « bas » qui l'encerclent littéralement (Chambéry, Annecy, Aix, Rumilly, Albertville) et au besoin pressant de loisirs de leurs habitants, faisant de lui un « massif périurbain ». Contrairement à d'autres alors, le Massif des Bauges est

pourtant loin d'être massivement urbanisé, mais le risque d'un mitage existe. C'est justement parce que tout ce paysage se donne à lire comme théâtre d'un équilibre naturel et humain, qu'éviter sa transformation en théâtre de conflit est un défi aujourd'hui.

LE CONTEXTE

UNE EXPERIENCE COMMUNE

Avant l'urbanisme, la création d'une coopération « haut-bas », rural-urbain

■ Le Massif des Bauges offre l'exemple intéressant du nécessaire enracinement des politiques d'urbanisme et de paysage dans un terreau d'expérience, de dialogue et d'institutions communes. La politique d'urbanisme du Parc s'est progressivement développée il y a un peu plus d'une quinzaine d'années par l'éveil d'une attention croissante de la part des villes du bas et des villages du haut les uns pour les autres.

Dès 1990, un syndicat mixte était créé entre communes du plateau surplombant le lac du Bourget et villes de Chambéry, Aix pour gérer le développement d'un

deuxième stade de neige. C'est dans cet esprit que la prise de conscience d'une nécessaire coopération haut-bas émerge au sein du syndicat de préfiguration du Parc. A l'initiative des villages et avec l'appui des villes, Michel Gérodolle, alors représentant de Chambéry pour le stade de neige et porteur du thème urbain-rural au sein du bureau du Parc, fut chargé d'organiser un échange d'expérience entre haut et bas. Après la création du Parc en 1995, c'est donc une coopération opérationnelle qu'on tente de mettre en place qui se formalise dans une commission urbain-rural au sein du Parc.

A partir de 1997, le Parc devint lauréat du 1^{er} appel à projet Agenda 21 du Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement conjointement avec le Parc de Chartreuse et leur ville Porte* commune Chambéry,

afin de déployer un faisceau d'actions de coopération villes-montagne porté par un chargé de mission spécifique. L'action visait alors la participation des habitants des villes, touristes et usagers de la montagne, au développement économique et environnemental du « haut », sur le thème du passage du « consommateur » au « consomm'acteur ». Jumelages d'écoles du haut et du bas, établissement de marchés paysans en ville concrétisaient par exemple le dialogue qui se créait, en impliquant le monde agricole et ses représentants, sans toutefois aborder encore l'urbanisme.

C'est donc une logique d'équilibre qui a pu d'abord s'instaurer entre haut et bas, un rapport « donnant-donnant », pour dépasser le clivage ou la domination politique unilatérale des villes sur les espaces ruraux.

LES ACTIONS

UN TERRAIN D'EXPERIENCE COMMUN

L'émergence de l'urbanisme comme thème d'action et de financement

■ C'est sur le fond de la coopération urbain-rural que le thème de l'urbanisme a émergé et s'est organisé en parallèle. En effet, le grand tournant de la loi SRU de 2000 (loi de Solidarité et Renouvellement Urbain) est anticipé localement, par nécessité et par son lien obligé à la cohérence de la politique locale : son auteur et porteur principal, Louis Besson, également auteur de la loi montagne étant alors maire de Chambéry. Conjointement, la Région Rhône-Alpes accepte de créer un

« fond urbanisme » pour le Parc, et les demandes d'assistance des communes pour l'anticipation des PLU ou les révisions de POS face aux intérêts privés se font entendre. En 1999, une commission *Aménagement du territoire* est créée par le Parc et un chargé de mission urbanisme est recruté. L'initiative n'est pas de « résister » ou s'opposer aux quelques 400 000 urbains qui encerclent le Parc, mais d'anticiper avec eux la façon la plus durable de structurer et gérer l'offre d'espaces naturels et de loisirs mais aussi d'accueil de population nouvelles que constituent les communes du Parc.

Une des mesures de la loi SRU à avoir le plus influencé les élus dans le sens d'un rôle d'assistance et de mise en cohé-

rence du Parc en matière d'urbanisme a sans doute été l'insertion de cet outil nouveau qu'était alors le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce volet du PLU comme du SCOT force en effet le décideur à formuler un projet de territoire cohérent et à appliquer un regard qui lie entre eux les espaces naguère classés dans telle ou telle catégorie urbaine sans réel lien. Surtout, il force à une élaboration largement concertée du projet urbain et paysager. La loi SRU a constitué une occasion de prise en main concertée de l'aménagement sans précédent dans les Bauges. C'est de plus par la nécessité de mettre en conformité à la loi les documents d'urbanisme que le préfet de Savoie demanda aux communes du Parc de

* Ville située à l'entrée des Parcs régionaux.

rejoindre un SCOT. Ainsi, plus des trois quarts des communes du Parc y sont aujourd'hui, à l'exception des communes du cœur du Parc, jugées en vertu de la rupture géographique plateau-plaine « tirant leur cohérence d'aménagement de la charte de Parc » et ultérieurement régies sous une forme contractuelle spéciale, un « SADD » intégré au Plan de la nouvelle charte.

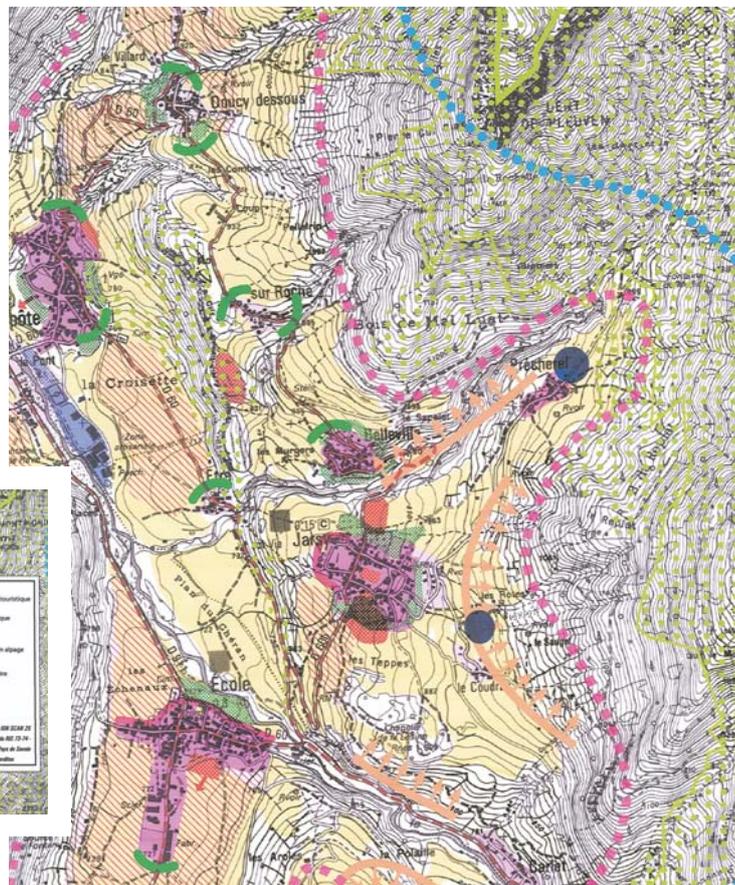
Lancé par le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable en 2003, le 3^{ème} appel à projet Agenda 21 fut l'occasion pour le Parc de présenter avec les élus de l'Albanais Haut Savoyard, qui exprimaient le désir de mettre en commun leurs PADD en préparation du SCOT, une démarche de « Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable », un outil sur-mesure. Ce premier « SADD » était l'opportunité et l'étape décisive d'une politique d'aménagement du Parc qui en verrait d'autres. De plus, l'obtention du prix Agenda 21 constitua indéniablement un apport de visibilité et de crédibilité à l'action du Parc, et a sans doute joué un rôle positif dans l'adhésion à sa politique.

Les agriculteurs et leurs représentants font partie des partenaires qui se sont le mieux « approprié » la SRU. Ils ont joué un rôle très important dans les démarches du Parc. Ce n'est pas étonnant car la maîtrise de l'espace est la condition majeure de la poursuite de leurs activités. Par ailleurs leurs exploitations sont généralement réparties sur plusieurs communes. Ils ont été au cœur des premières réflexions intercommunales (notamment Plans de Gestion de l'Espace) qui ont souvent constitué une amorce pour un SADD.

L'ANTICIPATION Orienter la configuration réglementaire environnante : une externalisation efficace des moyens du Parc par un outil original, le SADD

■ Un SADD, (*Schéma intercommunal d'Aménagement et de Développement Durable*) c'est avant tout, comme le rappelle Michel Gérodolle, Président fondateur de la Commission Aménagement du Territoire du Parc, « une consolidation des démarches du Parc par d'autres outils juridiques et d'autres documents que ceux du Parc ». Autrement dit, c'est la continuation d'une charte par d'autres moyens, un outil non réglementaire et non contractuel, principalement fondé sur l'étude, pour inspirer et aider à cadrer les documents d'urbanisme que sont PLU et SCOT, en travaillant en amont de leur réalisation, en anticipant leurs problèmes. Mais il peut aussi, une fois les SCOTs réalisés, être un outil en aval, qui sert à décliner ou préciser le SCOT selon des axes spécifiques issus de l'identification de nouveaux problèmes de paysage ou d'urbanisme.

Concrètement, le SADD est l'élaboration collective d'un document cartographique plus détaillé que le SCOT auquel les communes sont amenées à participer. Là où un SCOT ajoute à son dossier de projet une cartographie à grande échelle très directive (des délimitations précises de secteurs dédiés à telle ou telle fonction), le SADD anticipe la nécessaire réflexion de détail qui devrait précéder dans l'ordre de la réflexion les choix fonctionnels du SCOT : il est plus détaillé, au 1:25000, ce qui permet que l'urbanisation et la sectorisation y soient lisibles autant à l'échelle du territoire communal qu'à l'échelle intercommunale. Mais surtout, il laisse ouverts le débat et la réflexion sur l'espace. En effet, en posant des limites « souples », pointillées, ce type de cartographie moins technocratique laisse le débat ouvert sur la qualification ultime d'un espace, se donne à interpréter et donc donne à penser dans le cadre des débats de concertation que le Parc met en œuvre. Il sert alors de support de projection et de réflexion où chacun et chaque territoire peuvent proposer une nuance de lecture qui est propre à leur paysage.



Légende et extrait de plan de SADD, une autre manière de diagnostiquer et de projeter des intentions.

A ces deux titres, le SADD rend donc par anticipation un service similaire à celui d'un PADD, en ne fixant pas un statut défini à toutes les zones en séparant construit et non-construit, constructible et non-constructible, mais en repérant tout ce qui a un statut intermédiaire. Les zones prioritaires, des potentiels ou des limites de proscription souhaitées de l'urbanisation y sont exprimés. Il aide à constituer le PADD, de même qu'il assure un rôle relais de compatibilité entre SCOT et PLU. Les SADD anticipent donc les futurs PLU en tant que cadres de regard intermédiaires dans le temps et dans l'échelle. Un PLU est certes précis, mais les questions qu'il pose arrivent parfois trop tard, par exemple après un SCOT, et peuvent se réduire à une transcription aveugle du SCOT censé l'encadrer. Ici, le SADD permet de garantir la justesse des choix par rapport aux projets locaux réels et aux traits des sites des communes. Certaines collectivités, comme l'Albanais, sont allées jusqu'à annexer comme tel le SADD au sein du nouveau SCOT qu'il a inspiré, dans l'esprit d'un schéma de secteur. Pour proposer les avis du Parc, notamment sur la compatibilité des PLU ou des SCOT avec la charte du Parc, ce dernier a mis en place un groupe PLU-SCOT composé des membres les plus motivés du bureau et des techniciens de l'équipe les plus concernés. Les porteurs du thème agriculture y jouent évidemment un rôle très important.

L'ADAPTATION

Une intelligence attentive au dialogue des échelles plutôt qu'une hiérarchie aveugle

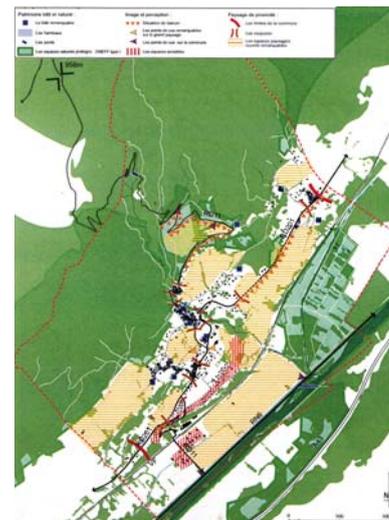
■ Une échelle comme celle appliquée dans les SADD est importante pour donner l'occasion - non pas obligatoirement garantir - de porter un regard qualitatif du point de vue du paysage et de l'urbanisme. Les limites naturelles et urbaines y apparaissent déjà, les boisements aussi. Elle localise les secteurs méritant une étude de détail poussée.

Le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable peut être le cadre jouant un rôle de « loupe » amenant les élus et les experts à focaliser le

regard de projet en même temps à différentes échelles pertinentes, et en faisant dialoguer ces échelles entre elles. Non réglementaire (à l'exception de celui du cœur de Parc intégré au Plan de la nouvelle charte et de celui de l'Albanais au SCOT), il fonctionne comme un dispositif de réglage du regard qui peut être une garantie de prise en charge du qualitatif en urbanisme et une condition une réelle approche paysagère. Considérer le paysage, c'est considérer l'aspect sensible pour les populations, produit par le rapport à certains éléments fins et difficilement mesurables : effets de lisière, ombres, sentiments de limites, couleurs.

Une « loupe » au 12.500e ne montre pas tout ça. Mais elle a le grand mérite d'attirer le regard vers les lieux et les situations où se pressentent des problèmes de cet ordre, suffisamment pour faire surgir un besoin d'étude approfondie sur ce point.

Les études de détail lancées voilà presque 10 ans dans le cadre du « fond urbanisme » trouvent là leur place et leur rôle de complément. Elles sont devenues le pendant opérationnel des autres outils réglementaires.



Exemple d'étude de détail : les potentialités et structures paysagères du territoire communal (Cruet).

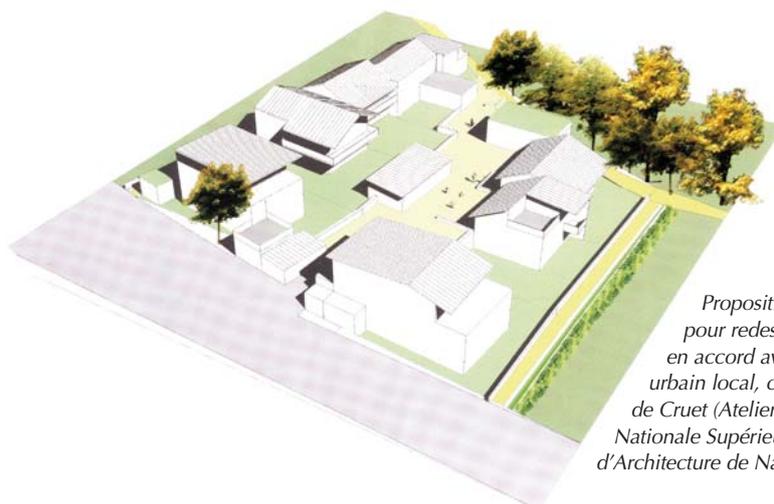
L'esprit de qualité environnementale en guide la mise en œuvre et le suivi (sans forcément se borner au label *Haute Qualité Environnementale* (HQE) - qui ne prend d'ailleurs en charge ni l'aspect paysager ni toutes les questions écologiques). Sa concrétisation s'exprime notamment par des opérations visant surtout à privilégier l'habitat intermédiaire sur le lotissement, et donc obligeant à s'intéresser pour cela aux bâtiments vacants pouvant être reconvertis, et étudier l'intel-



Schéma d'orientation



Vue de la terrasse du café, devant l'église.



Proposition d'étudiants pour redessiner une place en accord avec le paysage urbain local, commune de Cruet (Atelier de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy).

ligence pratique du bâti vernaculaire afin d'en reprendre ce qui est pertinent pour la sociabilité villageoise et urbaine d'aujourd'hui.

Ces études sont axées sur l'urbanisme et l'habitat mais ne laissent pas de côté les facteurs du paysage comme on le voit dans celle de la commune de Cruet ou de la Thuile par exemple. Confiées à des bureaux d'études extérieurs, elles sont parfois menées en collaboration avec des ateliers-écoles. Cela permet une prospection des formes urbaines et

paysagères dans un état d'esprit ouvert, comme celle réalisée par l'équipe étudiante de Marc Verdier (Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Nancy), un pôle connu de la recherche de terrain en urbanisme et reconnu par ses pairs paysagistes, qui intègre une approche perceptive à son analyse fonctionnelle, comme on le comprend à la vue du type de documents qui les composent.

Croisée avec l'urbanisme réglementaire, cette approche de détail joue en superposition sur des mêmes territoires

et constitue une pièce décisive dans l'emboîtement d'échelle des outils d'urbanisme et de paysage déployés. Le plan de charte est au 1.75000e, les SADD au 1.12500e, les études communales au 1.25000e ou plus bas encore.

Faites sur la longueur, avant, pendant et après l'élaboration des PLU, avant pendant ou après des SADD, elles permettent un dialogue multiéchelles et multicritères apte à donner corps à une discussion réelle du projet de territoire de chaque échelle.

DES ACQUIS, DES PERSPECTIVES

L'ÉVOLUTION L'exemple d'une méthode sur-mesure, édification raisonnée des expériences

■ Partie d'une opération d'abord ponctuelle, la politique paysagère du Parc s'est construite par le transfert interne d'expérimentations réussies et riches d'enseignements. Par l'accumulation des territoires traités selon les mêmes méthodes, par l'exemplarité des fruits qui en ont découlé de l'un, les autres s'y étant engagés, le Parc a su faire preuve de ressources inventives pour transformer ses premiers jets en véritable méthode, non conçue *a priori* sur le papier, mais éprouvée par les premiers participants. C'est un exemple de ce qu'il y a à gagner en accumulant l'expérimentation de façon raisonnée pour en faire une base d'expérience apte à fournir une règle d'action pour la suite.

Les expériences de SADD se sont multipliées, ainsi que leur débouché sur des SCOT : la communauté de communes de la rive gauche du lac a par exemple sollicité la démarche, en anticipant sur le SCOT du bassin annecien qui ne s'est réellement engagé que courant 2006. Cependant, la généralisation d'un secret de fabrication pourrait se transformer en répétition aveugle sans effort d'adaptation là où le terrain le nécessite. La situation originale du cœur de Parc prouve ici la vertu de l'adaptation.

Quant à l'équilibre « géographique » de la politique de coopérations opérationnelles autre que d'urbanisme, les choses

se sont quasiment inversées par rapport aux débuts : le rôle moteur s'est transféré du « bas » vers le « haut » : alors que les débuts de la coopération avaient été lancés à l'initiative des agglomérations vers le Parc, c'est aujourd'hui le Parc qui a une chargée de mission spécifiquement chargée de la coopération avec les agglomérations.

LA TRANSFORMATION Finalement, le futur s'est déjà construit

■ Cette accumulation d'expériences a fourni, chemin faisant, matière au renouvellement de charte en ce qui concerne l'aménagement. Le renouvellement n'arrive donc pas comme une brutale interrogation sur l'avenir qui chercherait à tâtons, mais comme le produit naturel de la politique précédente. Il y a là la garantie d'une charte bien corrélée et adaptée à ce que les collectivités sont devenues dans et par le Parc, de façon organique.

La nouvelle politique d'urbanisme du Parc fait figure de paradoxe réussi : dans les Bauges, on en est venu à s'occuper du paysage sans en prononcer le mot : cela pose avantages et inconvénients. Pour le personnel du Parc, le fait de rester dans le vocabulaire et le cadre d'outils habituels de l'urbanisme a pu permettre d'« approcher » certaines collectivités réticentes par principe à l'évocation du paysage, dans une région et un climat où les tensions ont déjà été vives quant à la limitation des politiques locales par

les mesures de protection du patrimoine naturel ou paysager. Proposer un type de regard plutôt qu'un corps de principes et que l'usage d'un vocabulaire souvent réduit et compris comme esthétique s'est révélé après-coup d'une certaine efficacité en termes de communication.

A présent, l'acquis en matière de paysage et d'urbanisme est déposé, explicité et détaillé dans la charte de Parc. Ainsi, la nouvelle charte de 2007-2019 intègre par exemple les « SADD » comme principal outil du Parc de la mesure « Maîtriser l'étalement urbain », servant à anticiper les documents d'urbanisme et intégrables à eux. Outil d'amorce, les futurs SADDs seront ciblés sur les territoires de SCOT afin de décliner et d'adapter ceux-ci à des thèmes et problèmes nouveaux, et - fidèles en cela à leur rôle d'anticipation - d'en préparer les révisions. Il faut considérer comme un enseignement d'importance qu'une telle charte n'aurait jamais été possible ici sans s'asseoir sur 15 ans d'expérimentations. Aujourd'hui, une question se pose : si cet édifice qu'est la nouvelle charte est le fruit d'un vaste travail collectif mais guidé par quelques acteurs extrêmement motivés, a-t-il atteint un stade d'autonomie par sa formulation dans un nouveau document ? En particulier, malgré l'implication collégiale de l'équipe du Parc aux diverses étapes des études, le fait qu'un seul poste soit dédié à l'urbanisme ne constitue-t-il pas une fragilité pour l'animation et la poursuite de cette expérience ?

Vers une cohérence réciproque entre milieux naturels sensibles et zone de sensibilité paysagère



Parc naturel régional de Brière

Date de création : 16/10/1970 Nombre d'habitants : 70 000

Nombre de communes : 15 - Département concerné : Loire-Atlantique

Région concernée : Pays de la Loire

Superficie : 49 000 hectares

Une question de paysage : milieu sensible et paysage

Situer le paysage de marais, comme tout paysage, entre nature et culture

Aux yeux du naturaliste, le marais de Grande Brière est fait de l'accumulation naturelle de tourbe depuis des millénaires dans une cuvette emplie d'argile marine sur un socle de granite. Mais aux yeux du géographe, son visage, à la surface, doit aux hommes de rester un « marais » au sens où on l'entend couramment, c'est-à-dire un espace ouvert avec ses canaux, ses prairies humides, ses îles. Le marais de Grande Brière est donc le fruit d'une co-évolution des dynamiques naturelles et des sociétés. Il est en grande partie « indivis » : la copropriété trouve sa base juridique dans les lettres patentes de François II, duc de Bretagne en 1461, mais les droits d'usage semblent remonter beaucoup plus loin dans les temps. Il est donc propriété commune des habitants, et support jusqu'à l'avant-guerre d'un corps d'usages, de métiers et de ressources qui lui sont propres, comme l'exploitation du chaume et de la tourbe. Il doit la pérennité de son aspect à sa nature d'outil ayant permis l'autarcie relative de la vie locale pendant longtemps.

Dans le Parc de Brière s'expriment bien les liens qui relient les fonctions biologiques du paysage naturel au paysage affectif vécu par les hommes. Ici, pas question de déployer une politique de préservation fixiste du patrimoine naturel, une « mise sous

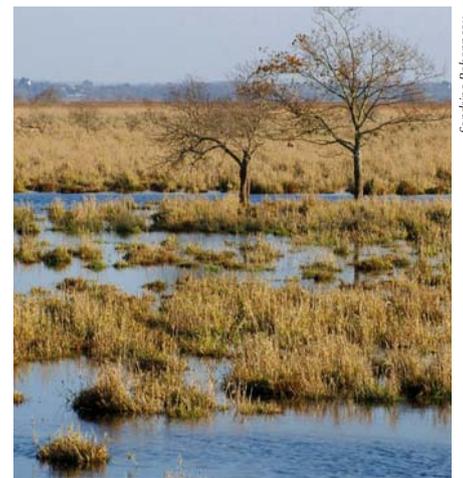
cloche » qui se cantonnerait à l'environnement. Ce serait rater la vocation humaine d'un Parc régional, encore qu'avec ces zones à part que sont les cœurs de Parcs, le dilemme soit néanmoins réel. Les Parcs font en effet l'objet d'une attention et de compétences souvent approfondies en matière d'environnement, mais les rapports de cette nature à protéger avec ce qu'on appelle le paysage ne sont pas toujours très clairs. Que peut apporter l'entrée thématique du paysage, souvent liée à l'urbanisme, pour l'écologue, qui voit en principe le paysage d'abord comme l'ensemble

des formations végétales et des habitats, appuyés sur la forme d'un lieu ? Que peut apporter à l'inverse l'approche scientifique du paysage aux habitants ou aux protecteurs de la culture locale ? Peut-être l'occasion d'un champ de partage avec les habitants, apte à résorber les conflits naissants d'une incompréhension réciproque des intérêts de chacun. Ce qui est sans doute à partager sur le terrain du paysage, c'est le regard ouvert à l'émotion du lieu, et à partir de là, une réunion des forces déployées autour d'un même objet, des moyens d'actions mis en commun bien plus efficaces.

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE, UNE NATURE

UN PAYSAGE DE L'ENTRE-DEUX

■ Le paysage de Brière est d'abord celui de son marais, dont la vue ne se donne pas d'un coup au premier venu s'il ne sait où aller. C'est depuis des routes à fleur d'eau que l'on voit les étendues jaunes ou vertes de plantes aquatiques, ponctuées d'arbres dispersés. C'est un paysage qu'on n'arpente pas, en tout cas, à proprement parler à pied. Il faut le nez de la barque qui se fraye un passage et un regard. Extrêmement plat, le paysage n'est en effet marqué en dehors des zones boisées au premier plan que par la verticalité du roseau, qui a cependant tôt fait de masquer complètement la vue, ou par les tout-petits dénivelés des « îles », ces clairières de sec au milieu de l'humide faites d'une éminence de granite à la forme à peine bombée, où l'on est étonné de retrouver maison, voitures et habitants.



Sarahine Babonneau

En dehors, c'est une campagne plus ou moins bocagère selon les endroits qui se révèle, changeant de genre, jusqu'aux grands horizons de la côte et des salins.

Une caractéristique de la région, due peut-être aux ciels marins, à la grande humidité du marais, aux variations des végétaux aquatiques, est la transformation permanente des couleurs.

LE CONTEXTE

REFLET SOCIAL L'entrée paysage appliquée à un milieu sensible : médiation sociale entre des objectifs contradictoires et base d'une protection pérenne ?

■ Certains rapports existant entre approche naturaliste et approche culturelle en Brière peuvent tout d'abord préciser sur quel terrain l'action du Parc a dû opérer.

Le paysage de la Brière est, d'une manière peut être plus vive qu'ailleurs, le reflet compréhensible par chacun des interactions entre naturel et culturel. L'exemple du niveau d'eau souhaitable dans le marais illustre très bien cette question. Alors qu'une étendue d'eau n'a qu'un seul niveau possible, les différents usages (élevage, fauche, chaume,

biodiversité, promenades en barques...) peuvent supposer des niveaux différents ayant des conséquences sur l'aménagement (hauteurs de passerelles), sur la survie d'espèces et d'habitats sensibles, sur le spectacle offert aux touristes.

De même, l'arrivée d'espèces exotiques invasives comme l'écrevisse de Louisiane, l'ibis, la Jussie (fleur) entraînent des déséquilibres importants tels que la menace par l'ibis d'un oiseau protégé, la guifette noire. La plupart de ces espèces doivent leur arrivée accidentelle à l'homme, et la défense des milieux qu'elles déséquilibrent ne peut être faite que par l'homme, faute de savoir pour l'instant si le milieu va encaisser le choc. Aussi, l'aspect humain du milieu et son lien avec l'homme sont rendus visibles par de tels problèmes, traduits en paysages qui changent par eux et qui changent les modes de vies. Parfois même, c'est



Sandrine Babonneau

un nouveau paysage imaginaire qui s'invente contre les intérêts du milieu : on vient de loin pour voir les ibis, certains enfants et habitants refusent qu'on le chasse, le considérant comme « faisant partie du paysage ».

L'existence de tels liens et leur visibilité paysagère ont l'intérêt de créer un espace commun de dialogue au sujet de la gestion.

LES ACTIONS

PAS DE CHANGEMENT SANS ECHANGES

■ Les structures propres à la trame sociale du marais que sont les syndicats de marais et le Parc servent alors à réunir le consensus. Si les buts sont parfois contradictoires, c'est en filigrane un certain paysage faisant l'identité de la Brière qui sert à cimenter les visions en un projet commun soutenu par tous et soutenable dans la durée, en maintenant les fluctuations des volontés et les fluctuations de l'eau dans un cadre environnemental et esthétique déterminé.

A cet égard, le travail de terrain des animateurs et des commissions du Parc auprès des organes ayant la légitimité historique comme la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière est fondamental. Seule l'acceptation par ceux à qui la communauté a remis la gestion de la propriété du marais indivis peut permettre à cette communauté de se reconnaître dans les mesures de protection environnementales, qui sont d'abord apparues comme des incursions étrangères du centralisme d'État ou de l'Union européenne. C'est précisément

ce qui s'est passé avec *Natura 2000* ou, bien que d'une dimension moins contraignante, avec la charte paysagère du Parc, comme le rappelle Gérard Leray, élu d'Herbignac et président de la commission environnement du Parc. Les briérons aiment leur marais, et c'est pourquoi le cœur de Parc ne peut être laissé aux écologues sans qu'ils soient associés aux discussions. L'avantage par rapport à une politique coercitive, c'est bien sûr que quand on aime, on ne compte pas : si leur faveur est gagnée, on gagne la plus-value d'un investissement positif dépassant ce que peuvent faire les institutions à elles seules en durée et en solidité.

Ainsi on est passé d'un rejet a priori des mesures de *Natura 2000* et de la formulation des premières propositions de la charte paysagère à une adhésion positive, apparemment acquise, et à des propositions qui les enrichissent. Or, ce renversement de tendance a été rendu possible par l'effort de médiation des réunions et de groupes de travail mixtes (Elus, habitants, scientifiques...) organisés par le Parc.



A. Lebraton



A. Launay

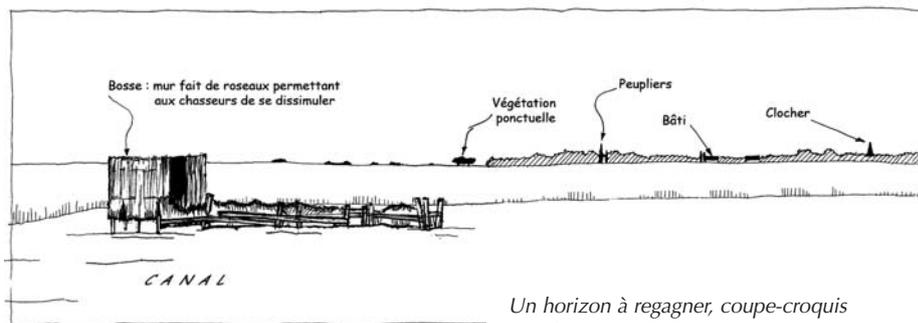
Un paysage changeant au gré des heures et des saisons.

LES DEUX SENSIBILITES Vers la gestion expérimentale d'un patrimoine paysager réunissant patrimoine naturel et patrimoine culturel sensibles

■ La « sensibilité » environnementale entendue comme fragilité des milieux peut davantage interpellier les acteurs publics du Parc que c'est en même temps une sensibilité paysagère, la sensibilité des habitants ayant connu le marais dans les temps passés, qui leur indique que les choses changent et risquent de devenir irréversibles, à travers le visage sensible du paysage.

Aussi, les nouvelles propositions du Parc en matière de gestion des réserves naturelles intègrent largement le paysage comme donnée réellement importante au titre écologique, abandonnant une vision de la conservation à tout prix, y compris contre les hommes.

Ainsi, le Parc élabore actuellement les plans de gestion des réserves gérées par la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière et par lui-même, soit près de 1000 ha de marais originellement constitués de prairies et de plans d'eau, et en passe de devenir uniquement de la roselière. Ces lieux se ferment avec la progression du roseau (près de 75% de ces zones), et avec eux, ce sont des milieux riches qui disparaissent autant que le paysage ouvert du marais de jadis, où l'on pouvait voir au loin les autres villages au-delà de l'eau. A des fins écologiques, le Parc a aidé à engager des mesures agro-environnementales avec les éleveurs locaux. Les « charreaux », passages à boeufs, commencent à être rouverts dans cette optique, d'abord par



bandes dans la roselière, puis totalement par la déambulation des bêtes, dans le cadre d'une Mesure Agro-Environnementale (MAE). L'idée n'est pas d'opérer une « mise sous cloche » mais bien la gestion d'un état satisfaisant à la fois des impératifs environnementaux et économiques et des impératifs paysagers.

De la sorte, si le marais retrouve cette dimension de visibilité à longue distance qui le caractérisait dans les années 1950 ainsi qu'en témoignent les photos d'archives, c'est pour pouvoir, en plus de reconnaître ou reconstituer un paysage de jadis, reconstituer un paysage productif. Soit sous la forme d'un élevage de qualité respectueux de l'environnement, soit pour ménager l'avenir aux nouveaux débouchés du chaume de roseau, comme le « roseau-énergie ».

Au cœur des sensibilités naturelle et culturelle, l'expérimentation technique

20 ans d'expérimentation technique pour faire du paysage entretenu du marais une ressource durable : le « Noir de Brière », un produit utile de l'entretien des canaux.

■ La tourbe, matière organique résiduelle des plantes de marais qui se forme lentement par l'immersion et l'acidifica-

tion des débris végétaux, a longtemps été exploitée pour ses qualités de combustible. Bien sûr, c'est un facteur de destruction des tourbières, et nombre de cicatrices subsistent aujourd'hui de cette exploitation dans le paysage briéron. Cependant, avec le déclin de l'élevage et de la coupe du roseau, les canaux du marais se ferment en l'absence d'activité humaine, produisant de la vase ou « noir », prélude à la tourbe. Aussi faut-il entretenir ceux-ci à moins d'obtenir à terme une zone humide impraticable aux embarcations et aux hommes, « atterrie », c'est-à-dire bouchée. Il faut donc régulièrement draguer les chenaux. Dès 1982, le Parc s'est penché sur les valorisations possibles de ce « noir » de Brière à des fins agronomiques en lançant des essais d'extraction. Cet engrais, une fois épongé de son eau peut fournir un intérêt approchant celui de la tourbe, seul ou avec elle.

Deux difficultés techniques majeures devaient être résolues : le ramassage, et la filière de conditionnement et de commercialisation. En effet, pour des raisons hydrauliques, écologiques, et d'usages, le noir ne peut être récupéré que sous l'eau, ce qui augmente les difficultés techniques. Ensuite, constituer des « andains » à terre est difficile : la matière, constituée à 50% d'eau, doit longuement sécher sans y parvenir vraiment et perd sa solidité dès qu'elle est réhydratée. De plus, les qualités d'engrais du « noir » à lui seul ne sont pas satisfaisantes, car il se rétracte bien plus que la tourbe.

Le Parc a engagé très tôt des travaux de dragage du « noir ». Mais la difficulté principale était l'expertise capable d'en faire un engrais utilisable. A partir de 1992, les programmes de restauration de zones humides se sont accompagnés d'essais de valorisation : séché et ajouté à la tourbe, le « noir » permet de diminuer





la part de cette ressource non renouvelable à court terme. La Société d'horticulture *Florentaise* en Loire Atlantique commercialise aujourd'hui le « noir » de Brière en accord avec la Commission Syndicale de Grande Brière Mottière.

Le chaume : de la stricte conservation des traditions populaires au regard global de l'intégration paysagère et de la valorisation soutenable.

■ Aux débuts du Parc, le chaume et les toits de chaumes se posaient comme un élément incontournable du patrimoine culturel local, et furent un des axes de travail forts du Parc dans une optique de conservation des traditions et du caractère architectural local. L'enjeu passait alors par un recensement, une protection, des préconisations de restauration. Aujourd'hui, la Brière compte le plus grand nombre de chaumières en France. Le Parc a pleinement participé à la réhabilitation de la filière des couvreurs et, même si tout le chaume ne vient pas de la Brière seule, loin de là, le Parc encourage la mise en place d'une filière de coupeurs.



Néanmoins, des excès étant apparus posent la question de l'intégration paysagère plus large : on n'intègre pas un bâtiment de plusieurs étages en le couvrant de chaume. Aussi, un début de gestion paysagère de l'urbanisation en dehors du marais voit le jour, à travers des coopérations à titre consultatif avec le CAUE.

Plus décisif : même si ce n'est qu'une hypothèse à ce jour, le chaume, matériau renouvelable, isolant, combustible, pourrait dans les années qui viennent devenir le fer de lance d'une nouvelle architecture de qualité environnementale et briéronne. Dans le cadre d'une charte d'architecture et d'urbanisme faisant suite à la charte paysagère, les principes de la chaumière seraient confrontés à ceux de l'urbanisme durable, voire importés. De même, une filière de roseau destiné au chauffage pourrait trouver sa place.

Ainsi, le Parc, y compris et surtout son cœur, loin d'être une réserve coupée du monde des hommes et strictement vouée à la nature sauvage, non seulement joue un rôle de production d'image qui renforce la mission de protection, mais prépare dans son milieu naturel sensible et par lui des conditions de production et de vie futures peut-être très favorables.

L'éolien entre patrimoine du vent et paysages durables



Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Date de création : 18/12/2003 - Nombre d'habitants : 36 500 - Nombre communes : 27

Département concerné : Aude - Région concernée : Languedoc Roussillon

Superficie : 80 000 hectares

Une question de paysage :

Paysage et énergie, l'utile renforcé par l'agréable

Alors que le soutenable, objectif de toujours dans les Parcs, est plus que jamais d'actualité, la question se pose de savoir quelle place ses aménagements peuvent et doivent prendre dans les espaces et les représentations des populations.

Pour qu'il soit accepté et pas seulement supporté comme nécessité, la question de son intégration dans le cadre paysager est soulevée.

Pour qu'il devienne un symbole et un motif de nouvelle identité, il doit s'incarner dans de nouveaux paysages utiles et agréables à la fois, désirables par ceux qui voudraient l'imiter.

Pour qu'un enjeu ne chasse pas l'autre et que le soutenable ne devienne pas insoutenable, ne devienne pas un enjeu au nom duquel deux piliers du développement durable, l'humain et la démocratie, soient menacés d'un nouveau technocratisme, il doit être pensé sans délaisser l'enjeu du sensible.

Pour que ses techniques fonctionnent au mieux et satisfassent à l'économie de transport et d'énergie, il doit faire l'effort de s'adapter au potentiel de chaque localité.

Dans les deux exemples de Parcs retenus, on voit à chaque fois comment le patrimoine paysager peut servir le durable et ne pas demeurer déconnecté ou en conflit avec lui.

UN PAYSAGE, UN TERRITOIRE

UN PAYSAGE DU VENT

■ Le pays de Narbonne offre des contrastes saisissants, voire violents pour le visiteur, qui y trouve là le charme d'une grande diversité de spectacles en peu d'espace pourtant. L'arc de la côte étend un *patchwork* de lagunes qui sont autant de petites contrées aux ambiances différentes, rusant avec le sens de l'orientation en se présentant toujours comme l'horizon marin dernier, alors qu'on se trouve sans cesse face à des mers intérieures, ou plutôt entre elles. Les routes des salins sont en effet d'étroits fils de terre dans la



Entre lagunes et salines, on ne sait jamais trop où est la mer, mais partout souffle le vent (Etang du Dou).

minceur desquels toute une flore des zones humides et du sel trouve à s'exprimer. Il faut dire que les vagues sont à la hauteur : après quelques temps de contemplation le paysage ici s'éprouve vite par tous les sens, le vent omniprésent créant un paysage sonore autant qu'un paysage en mouvement. Ce paysage volatile est réel : tous les signes du décor, arbres, constructions se sont depuis longtemps pliés à la loi du vent, se courbant avec des formes dramatiques ou se nichant au creux des vallons. Il souffle près de 300 jours par an. Il est aussi le moteur du paysage nautique, lisible dans tous les bourgs de pêcheurs, et moteur d'un vieux paysage de production où la gestion des eaux lagunaires devait beaucoup aux moulins à vent. Au nord, à l'ouest, à l'est, partout sauf vers la mer, l'aridité extrême des collines comme les Corbières, sièges de pelouses dites sèches mais très riches de vie, tranche avec l'omniprésence de l'eau en bas. Mais là aussi le vent souffle et sert de trait d'union avec l'urbanisation déchaînée des agglomérations qui s'étendent entre les deux décors, et qui multiplie lotissements et centres touristiques.

LE CONTEXTE

UNE CULTURE DU VENT VIVANTE

Un « patrimoine immatériel » berceau de pensée pour les enjeux du développement durable ?

■ La côte du Languedoc doit pour beaucoup les prémisses de son urbanisation touristique à l'opération d'Etat réalisée sous De Gaulle en 1963, connue sous le nom de « Mission Racine ». Celle-ci a produit des aménagements massifs

et discutables dans l'esprit de la Grande Motte comme à Gruissan par exemple, autant qu'un travail de redécouverte du patrimoine culturel local. Ces réalisations et ces acquis forment un cadre paysager et un champ d'action originels encore vivaces entre lesquels les enjeux touristiques sont tiraillés, et dans lesquels le syndicat mixte à l'origine du Parc bien que très récent, s'est inscrit. La contradiction entre activité forte et respect des identités locales est le problème qui donnait ici sa raison d'être à un Parc naturel régional autant que la sauvegarde d'espa-

ces sensibles comme les lagunes. Dès les études préliminaires, le projet de Parc s'était donc inscrit dans la perspective ayant eu son âge d'or dans les Parcs entre années 1980 et 1990 : une mission ethnologique forte. La dimension du paysage montée en puissance en même temps lui offrait un cadre pour se perpétuer autant qu'un terrain d'investigation nécessaire et prometteur.

En Narbonnaise, la construction de l'éolien commença bien avant le Parc, et catapultait les dimensions sociales, paysagères et d'urbanisme touristique en un nouveau motif d'action. C'est donc dans ce contexte qu'ont convergé les recherches visant à mieux connaître le terreau culturel local. Il apparut alors, vu depuis le thème nouveau du paysage, que les pratiques et les représentations liées au vent constituaient un patrimoine immatériel important, au même titre que la gastro-

nomie, la pêche, la chanson, tous les savoir faire anciens, en recoupant transversalement tout cela. La culture du vent est donc prégnante dans les survivances de représentations populaires, dans l'attention prêtée au patrimoine bâti ou paysager dont le vent était la cause, et réactivée par l'intérêt touristique. Les missions du Parc ont montré qu'elle apparaissait notamment :

- A travers les noms locaux du vent toujours vivaces (immatériel) : le « Cers », vent sec, le « Marin », vent humide.
- Dans le paysage du vent en proverbes locaux (immatériel) : « ciel rouge au couchant, pluie ou vent ».
- Dans la viticulture (immatériel) : la taille en gobelet derrière des cyprès, la plantation tête au vent des ceps afin qu'ils soient secs.
- Paysage de la voile et par la voile : la

pratique ancienne de la nautique se prolonge aujourd'hui avec un des plus grands sites de la culture « free ride » en France, le Mondial du vent à Leucate.

- Dans le besoin de connaître le vent pour gérer les étangs (matériel paysager / savoir faire) : le vent de terre vidange l'étang vers la mer, le vent de mer le remplit. Le premier sert aussi à tuer les excès d'algue en été.

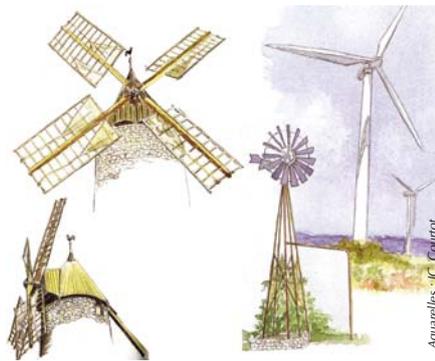
- Dans le patrimoine bâti éolien (matériel) : un inventaire a dégagé 178 éléments architecturaux éoliens anciens, moulins à vent, girouettes, pompes éoliennes.

- Dans l'habitat et les plantations traditionnels déterminés par le vent (matériel) : 90% des villages et habitats anciens sont adossés à l'abri du vent, et entourés de haies à cet effet.

LES ACTIONS

ANIMER ET MOBILISER LA CULTURE LOCALE la matérialisation par le Parc d'un patrimoine culturel volatil, animation et sensibilisation

■ Le grand enjeu de l'entretien d'une culture du vent s'exprimant dans le paysage, entre patrimoine immatériel et matériel, est sa parenté avec le statut également « abstrait » des problématiques du développement durable : notion de climat mondial, d'économie d'énergie, de risque climatique, ne sont pas encore des réalités aux yeux des habitants-consommateurs. Aussi, la voie ouverte par l'éolien vers un urbanisme et des infrastructures dura-



Le paysage de la Narbonnaise, du moulin à l'éolienne : illustrations du 1^{er} Carnet du Parc « Du vent » dédié à l'approche culturelle du patrimoine éolien.

bles peut trouver là un modèle d'illustration et d'ancrage social par le paysage, rendre visible le lien de localité entre potentiel d'un lieu, ressource énergétique et consommation, lien exigé par le développement soutenable autant que vocation des Parcs. Aussi, le Parc s'est engagé de bonne heure dans une animation culturelle du patrimoine vent très active parallèle au développement de l'éolien, essentiellement au début de sa labellisation comme thème « fondateur » :

- Organisation d'un événement artistique : le festival Identit'Terres, dont le 1^{er} thème en 2002 fut « Vent d'ici » et donna lieu à installations artistiques, textes, chants, films et expositions.

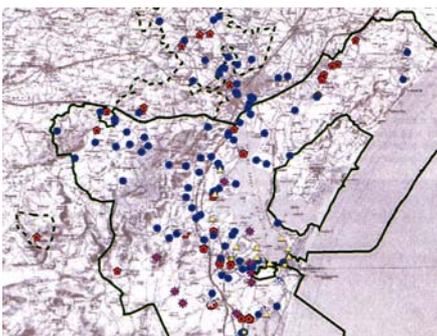
- Les premiers carnets du Parc, publication dense largement distribuée donnèrent lieu à l'exploitation de la matière ethnographique sur le vent.

- Sentiers d'interprétations du patrimoine vent « les sentiers d'Eole ».

- Mission d'inventaire des éléments bâtis et paysagers du patrimoine vent en 2002-2003.

UNE POLITIQUE DU VENT Maîtriser l'éolien déjà aménagé, ménager le paysage éolien se faisant

■ L'implantation d'éoliennes de grande ampleur avait commencé bien avant le Parc (en 1991) à Port la Nouvelle, en posant la question de son encadrement face à un engouement pouvant menacer le patrimoine paysager et naturel. La charte fondatrice du Parc en 1999, lors du syndicat de préfiguration, envisageait la prise en charge de l'éolien, ce qui fut testé lors d'un chantier pilote à Sigean en 2000, dont le but était d'intégrer en amont, via les dossiers de consultation d'entreprises, la prise en compte de l'environnement. Puis une charte éolienne fut élaborée et intégrée à la charte de Parc en annexe avant même sa labellisation en 2003.



Inventaire du patrimoine éolien dressé par le Parc, carte de localisation de tous les éléments.

Le but était d'établir puis de faire connaître les conditions souhaitées pour le développement de l'éolien en Narbonnaise. Depuis, la charte éolienne a été prise en compte dans le Plan Paysager Départemental éolien de l'Etat ainsi que dans le SCOT.

La charte éolienne a trois dimensions. D'abord un « porté à connaissance » auprès des acteurs intéressés des zones sensibles et des sensibilités paysagères. Le choix et la présentation de secteurs propices ensuite, et des recommandations de détail de l'implantation qui constituent un cahier de recommandations.

Il fallait disposer d'outils d'évaluation pour les impacts réels encourus par l'implantation sur l'environnement, ainsi que sur le spectacle visuel du paysage alentours, et obtenir un axe d'action avec lequel les acteurs associatifs et politiques, les professionnels de l'éolien, soient d'accord. Sur une telle base, les professionnels sont appelés à signer un accord de principe, puis à soumettre leur cahier des charges à une adaptation locale commune avec le Parc au cahier de recommandations générales. Une cellule technique animée par le Parc s'assure de la cohérence du projet avec la charte, et accompagne la réalisation jusqu'au chantier. Elle suit aussi le projet en cours d'exploitation, se réunissant une fois par an, ainsi que le démantèlement programmé.



Des Eoliennes dans le paysage, une « quantité discrète » ?

Concernant la prise en charge du paysage à grande échelle, les parti-pris varient selon les entités paysagères considérées. Par exemple, *la considération de l'impact paysager et environnemental de l'organisation des éoliennes entre elles, dans la plaine de l'Aude et de l'Orbieu amène aux préconisations suivantes* : disposition en fonction d'une ligne sensiblement parallèle au littoral, aux tracés anciens des voies et au réseau de drainage ou encore localisation en fonction d'une ligne sensiblement parallèle au canal de jonction, aux tracés anciens des voies, en ligne continue ou en bouquets...

Concernant la prise en charge du paysage proche, *la considération de l'impact des aménagements requis aux abords amène aux préconisations suivantes* : principe de densification des implantations existant déjà, pour minimiser les



aménagements d'accès. Protection des pelouses sèches riche en biodiversité envers le chantier et les déblais de voirie, pente de déblai apte à une revégétalisation, linéaire de voirie le plus court possible, mais pas au prix d'un excès de visibilité. Les déblais de grande ampleur détruisant le paysage de proximité sont donc proscrits.

DES ACQUIS, DES PERSPECTIVES

Le Parc en position stratégique pour faire émerger une culture transdisciplinaire du paysage durable ?

■ Le projet de nouvelle charte prévoit d'intégrer pleinement un thème climat élargi, entre autres en regard des risques de montée des eaux par dilatation de l'eau de mer, suite au réchauffement. Outre sa maîtrise technique et institutionnelle de l'éolien, le Parc a débuté une politique paysagère essentiellement de sensibilisation pour ce qui est des autres secteurs : adaptation de l'Observatoire photographique des paysages élargi de 40 à 90 points de vues, outil pertinent ici où l'urbanisation avance vite, enquêtes

photographiques d'artiste pour compléter, animation « regard paysage » avec les scolaires. En ce qui concerne l'urbanisme réglementaire et opérationnel, son essor au sein du Parc hors les documents d'urbanismes classiques des collectivités est encore une question sensible dans une région à forte croissance immobilière et touristique.

Le Parc a pourtant engagé des réflexions alimentées par le travail d'étudiants architectes sur l'urbanisme durable, dans une région où il y a autant de soleil que de vent, et où l'éolien équivaut déjà à 43% de l'énergie consommée localement dans le territoire du Parc (même si l'électricité se confond à celle du réseau).

Les habitants sont loin d'être réticents aux infrastructures garantissant l'autono-

mie énergétique, les protestations au nom du paysage étant faibles, peut-être grâce à l'activité du Parc en ce qui concerne les écologistes, peut-être du fait d'un terreau culturel et favorable. L'intérêt énergétique et financier est par ailleurs fort.

Le Parc de Narbonnaise constitue un exemple intéressant de connaissance des potentiels énergétiques et humains locaux, d'outils d'animation sociale et d'encadrement technique. Déjà aujourd'hui, le paysage constitue une entrée transversale à l'équipe du Parc, ce qui devrait être formalisé dans la nouvelle charte, et concentre les réflexions sur la politique plus globale à mener pour établir un urbanisme à la hauteur de ce paysage durable en puissance qu'est le territoire de la Narbonnaise.

Le paysage de bocage : tirer de l'énergie du patrimoine



Parc naturel régional du Perche

Date de création : 16/01/1998 - Nombre d'habitants : 77 000 - Nombre de communes : 118

Départements concernés : Orne et Eure-et-Loir

Régions concernées : Basse-Normandie (Orne) et Centre (Eure-et-Loir)

Superficie : 182 000 hectares

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE

LE PAYS DE L'ARBRE

■ Pays caractéristique à la rencontre de régions et de départements très différents, le Perche voit son paysage s'étendre en formes douces de petits plateaux, buttes et collines, où le regard trouve souvent des limites proches sans jamais être dans des lieux vraiment encaissés. Ce paysage doit ses effets entre autres à la forte présence du boisement, que ce soient les grandes forêts qui subsistent encore, témoignages de l'antique « Sylva Pertica », les bois qui coiffent les hauteurs et dominent les vallons, ou la présence en de nombreux endroits d'un bocage de haut jet. Pays d'élevage où le cheval percheron fut célèbre un temps, ses haies apparaissent comme de véritables petites

forêts linéaires qui serpentent au long des vallonnements, ne fermant jamais la vue par une trop grande opacité, mais la conduisant vers des formes parfois singulières.

En effet, les formes de taille anciennes donnent aux vieux arbres, souvent des chênes, des silhouettes très expressives, autant par le plessage de leurs rameaux que par l'émonde répétée qui les a transformé en « trognes », ces épaisses têtes noueuses faites de creux et de bourrelets de cicatrice. Les trognes par leur aspect étrange remplissaient à la fois un rôle de production et un rôle de bornage de parcelle. Outre celui de clôture, les haies jouaient également un rôle de production important : fourrage pour les animaux



Bocage percheron en automne.

Stéphane Péverca

par leurs émondes encore vertes, bois de chauffe renouvelable pour les hommes. Comme la plupart des bocages, le bocage percheron a par endroit été victime du remembrement, même s'il contribue aujourd'hui pour beaucoup à l'intérêt paysager touristique qu'on lui prête.

LE CONTEXTE

UNE CULTURE DU VEGETAL

Le patrimoine paysager du bocage : cadre culturel à protéger et ressource touristique

■ C'était un des objectifs majeurs du Parc, fort de 6 600 km de haies (soit 180 000 ha boisés), de préserver le bocage et les savoir-faire qui lui ont donné forme, face au remembrement mais aussi face à la perte des pratiques d'entretien. En effet, des formes de l'art horticole populaire comme les trognes, véritables sculptures vivantes dans le paysage, sont sénescentes aujourd'hui, l'arbre n'étant plus taillé, son propre poids brise son tronc, souvent creux. Par ailleurs, haies et trognes constituent un refuge de biodiversité de grande importance qu'un Parc naturel se doit de prendre en charge.

Cet enjeu allait dans le sens des demandes des associations et habitants : les associations *La Maison Botanique* ou

Perche Nature se sont formées par leur engagement en faveur du bocage.

Aujourd'hui, le Parc promeut la reconstitution du bocage :

- Par un poste de chargé de mission dévolu essentiellement au bocage.
- Par une politique d'aide à la replantation, respectant essences et pratiques locales : chênes rouvre et pédonculé, merisier, aulne, charme, cormier, érable champêtre, saule blanc, peuplier tremble, cornouiller, néflier... nombre d'espèces qui diffèrent beaucoup des espèces horticoles d'ornementation que le réflexe de consommation pousse souvent à acheter.

A condition de choisir six essences différentes au moins, de replanter 200 m linéaires minimum sur les conseils du technicien du Parc, une aide de 2 euros environ par mètre est allouée, due pour moitié au Parc, pour moitié aux Conseils Généraux.



D. Commencal

L'opération ayant commencé depuis 1999, 25 km/an en moyenne ont été replantés à ce jour.

- La publication de guides techniques, culturels et juridiques sur la haie.
- Une assistance au bâti local traditionnel conçu comme partie intégrante du paysage de bocage, en compagnonnage avec le végétal et les structures bocagères : une charte de qualité pour la restauration traditionnelle s'attache à montrer en quoi l'habitat vernaculaire, par sa forme et ses matériaux locaux, s'inscrit dans des structures visuelles et des échelles propres à celles de la haie.

UN TERRITOIRE DURABLE Promouvoir une culture globale de l'énergie durable, mission du Parc

■ L'axe principal de l'action envisagée est le bois-énergie, une ressource qui peut paraître évidente dans le principe compte tenu de l'identité paysagère et naturelle du territoire, mais qui pose nombre de difficultés techniques.

Cependant, ce n'est pas sous forme isolée que la valorisation des ressources naturelles et le souci de bonne gestion énergétique sont mis en œuvre. En novembre 2004, le Parc signe un contrat ATEnEE avec l'ADEME, la Région et l'Etat pour se donner les moyens de développement axés sur les ressources locales, tout en protégeant et valorisant le patrimoine.

L'essentiel consiste dans la sensibilisation à l'économie d'énergie et ses moyens de maîtrise de la consommation énergétique, afin de donner naissance à des projets diversifiés couvrant un large champ de la soutenabilité énergétique :

- Conseil d'optimisation des exploitations agricoles.
- Diagnostic d'essais de tracteurs.
- Optimisation de l'éclairage nocturne.
- Voyages d'études à l'étranger pour visiter des opérations exemplaires.
- Mise en œuvre de groupes de travail sur la méthanisation agricole.
- En lien avec le CAUE, conseils architecturaux sur la dimension écologique de l'habitat dans la rénovation et la construction auprès des professionnels et des particuliers.



Déchiquteuse mobile.

Le bois déchiqueté,
combustible durable issu des haies.

Les contrats ATEnEE

Le dispositif « Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique » est un cadre commun au Ministère de l'écologie, à l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), à la DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, ex-DATAR) et la mission interministérielle pour l'effet de serre. Il se présente sous la forme d'un appel à projets adressé aux collectivités, dont le premier fut lancé en 2002. Son but est d'apporter aide financière, poste dédié et expertise sous forme contractuelle pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

L'ENERGIE DU PAYSAGE

La haie énergétique et le bois-énergie : un paysage utile

■ L'axe majeur de la politique énergétique durable du Parc consiste dans l'utilisation sous une forme nouvelle de cette ressource ancienne qu'est la haie, potentiel local du Perche. C'est le bois déchiqueté qui a été retenu. Le procédé consiste à déchiquter le produit ou le déchet de coupe pour le conditionner sous forme standardisée. Cela nécessite une filière adaptée, depuis l'amont avec la gestion des rythmes sylvicoles, le matériel et les méthodes d'entretien, jusqu'à l'aval avec des unités d'ensilage et des chaudières spécifiques.

Bien qu'étant aussi un pays de forêts, le Perche présente l'inconvénient d'avoir un domaine forestier en grande partie privé avec un fort morcellement des propriétés rendant difficile une politique d'exploitation. Des initiatives se mettent cependant en place.



Le débouché bois-énergie se présente comme un argument économique pour le maintien et l'entretien des structures paysagères que sont les haies. Plutôt que de soutenir le coût, non pris en charge par la Politique Agricole Commune de l'Europe, de l'entretien au lamier et des stocks de bois coupé impossibles à écouler, les agriculteurs peuvent voir l'avantage d'évacuer leurs coupes en faisant un bénéfice, de réduire les frais d'entretien par l'institution de cycles courts (12 à 15 ans).

Mais rien de cela n'est possible sans initier deux champs d'expérimentation, dans lesquels le Parc s'est engagé :

- Expérimentation en termes de montage institutionnel et commercial (filière) donc configurer un jeu d'acteurs inédit pour rendre les objectifs réalisables.
- Expérimentation et animation technique.

L'innovation institutionnelle consistait à créer une filière capable de donner réalité en amont (production) mais surtout en aval (consommation), le plus difficile. Le Parc n'est pas parti de rien : une communauté de communes ayant mis sur pied son propre réseau de chaleur dans l'Orne, a initié avec la Fédération départementale des CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) de l'Orne, la création de la SCIC (*Société Coopérative d'Intérêt Collectif*) Bois Bocage Energie en 2004, qui présente de par sa structure l'intérêt de réunir en tant qu'adhérents dans une même relation de proximité producteurs, clients et filière technique, représentés et décidant à égalité par leur voix. Cela permet de ne pas se cantonner au point de vue limité et relativement impuissant du seul producteur.

En devenant, au même titre que la communauté de communes volontaire une antenne locale de Bois Bocage Energie, le Parc peut aujourd'hui proposer une garantie de prix, de qualité, de fonctionnement du système.

Les coûts de récolte sont garantis par un recours à la CUMA départementale Innov'61, soit 200 euros de l'heure pour un chauffeur, un tracteur et un

broyeur à grappin, avec une moyenne de 30 m³ produits à l'heure.

L'assistance technique se fait par des chantiers de démonstration, le déplacement de l'animateur en cas de besoin.

Cependant, le matériel est véritablement l'amorce de réussite du processus : « *Il faut savoir être vif sur les attentes des acteurs locaux... c'est là le point décisif* » juge Antoine Elleaume chargé de mission énergie et animateur ATEnEE, car le type de chaudière requise doit répondre à de multiples critères changeant presque selon chaque consommateur et selon ses besoins : le bois ayant à être stocké individuellement chez le consommateur dans un territoire rural où les distances demeurent des réalités, bâtiment d'ensilage, de séchage, taille de la chaudière méritent un diagnostic préalable. Côté consommation, la Région aide à l'acquisition de chaudières adaptées pour les collectivités à hauteur de 15%.

REECRIRE LE ROLE DU PAYSAGE

Passage à la nouvelle charte : transformer les expérimentations en axes d'action

■ Une fois encore, lorsqu'une expérience semble en passe de réussir, elle fournit par elle-même matière à la suite du projet commun exprimé dans la nouvelle charte.

Ainsi, la nouvelle charte persévère dans la préservation du bocage sur le plan du patrimoine en faisant non seulement du paysage un point important de sa 2^{ème} priorité stratégique « Préserver le paysage et le cadre de vie / Affirmer le paysage comme vecteur d'identité du Parc », mais en faisant un point à part dévolu au bocage : « Faire du bocage le symbole de la vitalité des paysages du Perche ».



Elle intègre aussi le bois-énergie dans ses nouveaux objectifs d'énergie renouvelable. Les deux politiques intéressées par la haie existent donc en parallèle.

DES ACQUIS, DES PERSPECTIVES

UN CONFLIT D'ENJEUX ?

Intégration et risques de banalisation du paysage : effets pervers possible du développement durable ?

■ Un examen dans le détail des impératifs de chaque approche, patrimoniale et énergétique, révèle qu'une haie à vocation énergétique « idéale », la plus pratique, risque de ne pas satisfaire à la demande de diversité et d'esthétique de la haie patrimoniale. En effet, une tendance des producteurs de haie énergie serait d'aller vers le plus logique dans l'exploitation selon le but de production : privilégier les belles tiges droites à l'inverse de trognes, planter en ligne, préférer des essences aux cycles d'abattage courts, et donc aussi au petit diamètre, à la petite hauteur plutôt que de laisser grandir de vieux arbres remarquables. Plantations en quinconce, plessage, ne retrouveront jamais un rôle autre qu'esthétique ou muséal.

En fait, aucune des deux approches ne vise la haie dans la forme paysagère réelle qui a été la sienne : les haies

reconstituées aujourd'hui ne servent plus de clôtures, et peuvent de fait céder à l'ornemental.

Par-delà les choix patrimoniaux, cela pose la question d'un conflit possible entre deux aspects de ressource du bocage : que privilégier, entre un bocage diversifié prisé du tourisme, autre ressource durable, ou un bocage énergétique ?

REUNIR PAR LE PAYSAGE passer du patrimoine esthétique et du développement durable à une culture du paysage énergétique et de l'esthétique durable ?

■ Avec la haie entre patrimoine identitaire local, ancienne source d'énergie et les projets nouveaux de territoire durable, le paysage se trouve être devenu à présent le champ commun à l'interface des politiques d'action du Parc en matière d'énergie et de patrimoine. Un point de convergence possible serait évidemment

une harmonisation de ces objectifs, à travers un autre enjeu du Parc formulé par la nouvelle charte, l'urbanisme durable. Il serait possible ainsi de rendre effective la nécessaire proximité entre sources de production et habitations exigée par tout projet de société durable, autant que satisfaire à la demande d'un cadre de vie de qualité. De nouvelles haies énergétiques et patrimoniales à la fois seraient de cette façon un élément structurant de l'urbanisme paysager à haute qualité environnementale, c'est à dire pourraient servir de moyen pour le bioclimatique, pour l'intégration paysagère du bâti, tout en étant lié au développement de la biomasse sur le territoire par exemple.

A travers un exemple comme celui du Perche, il apparaît que le paysage peut véritablement constituer la « 5^{ème} valeur » du développement durable, c'est-à-dire celle qui est facteur de réussite des quatre autres que sont protection de l'environnement, développement humain, démocratie, développement économique.

Vers la gouvernance par le paysage



Parc naturel régional de la Brenne

Date de création : 22/12/1989 - Nombre d'habitants : 32 430

Nombre de communes : 46 - Département concerné : Indre

Région concernée : Centre

Superficie : 167 200 hectares

Une question de paysage :

Gouvernance du paysage,
gouvernance par le paysage :
de quoi parle-t-on ?

La gouvernance consiste à voir le pouvoir politique dans une démocratie comme devant d'abord passer par le participatif avant le représentatif. En bref : travailler en accord avec les habitants est un pré-requis nécessaire qui doit précéder l'accord avec les élus. Le paysage se prête particulièrement bien à cela : théâtre d'action des activités humaines, il est naturellement un champ de participation de tous. Beau spectacle contemplé par chacun, il est naturellement un champ de représentation commune où des sensibilités et des opinions différentes peuvent se reconnaître. Des penseurs comme Bernard Jouve ont théorisé la gouvernance, soulignant qu'elle est un mode de gouvernement plus efficace et surtout plus légitime justement parce que les acteurs concernés prennent eux-mêmes part aux décisions en fonction de leurs besoins réels, si bien que ces décisions seront rarement contestées ni contestables par la suite.

La « gouvernance », néologisme, désigne donc la décentralisation de la décision. Issue du monde économique au départ, cette idée s'est étendue aux politiques publiques tant au niveau international que local. En France, la décentralisation et les lois sur les collectivités locales ont créé un contexte de plus grande gouvernance possible qu'auparavant.

On voit donc que l'idée de gouvernance se confond avec la vocation des Parcs régionaux de « mettre en cohérence » les politiques locales plutôt que gouverner au sens dur.

Comme toutes les causes communes, une décision collective suppose un enjeu collectif, si bien que la gouvernance a besoin d'images partagées autour desquelles se réunir.

Ainsi, non seulement le paysage, enjeu local du respect des identités, peut mieux que d'autres choses être travaillé par la gouvernance, mais il peut être

l'occasion de fournir des images à partager pour créer des projets authentiquement soutenus par la communauté. Dans la Brenne et dans les Causses, où l'éloignement relatif vis-à-vis des grands centres de décision est réel, l'identité locale forte, et le contexte largement rural, le paysage implique d'emblée les acteurs et peut être un bon cadre d'articulation des enjeux du local et de ceux de la grande échelle (nationale et européenne).

UN PAYSAGE, UN TERRITOIRE

UN PAYSAGE FAIT POUR L'ŒIL La Brenne des mille étangs, le val de Creuse et le bocage

■ Le cœur du Parc est bien cette grande mosaïque d'étangs « aménagés au début du moyen âge sur ordre des moines » selon la légende. Entre deux eaux, les chemins déroulent entre les bois, les prairies et les landes, de vastes perspectives à l'horizon comme le feraient les allées d'un parc classique. Il n'est pas rare de voir un cerf longer les rives, même de plein jour. Le jugement de Georges Sand : « on se croirait loin, bien loin de Paris, dans quelque

désert où l'homme n'aurait jamais pénétré » reste juste. Cependant le nouveau venu qui s'attend toujours à trouver un pays de marais se voit surpris de traverser un pays de collines, car les étangs ne sont pas tout le paysage de la région, et gagnent autant en effet de surprise qu'il faut traverser de riants suites de coteaux parsemés de villages pour y arriver. En effet, le sud du Parc, moins connu, est une partie du bocage du Boischaud, un paysage fortement structuré pour l'œil, dessiné d'une singulière géométrie, puisque les vallons courbent les lignes des haies, et que les haies se plient aux courbes des chemins. Ce pays produit ses propres horizons : chaque colline





Helvia Van Hagen

présente sa courbure comme le font les confins de la terre. Un sentiment de campagne perdue, typique, de survivance d'un autre âge émane des multiples traces d'une charpente élaborée jadis et qui transparait çà et là : murets ou vieux troncs plessés évoquent l'archéologie d'un monde perdu. C'est donc deux « Brennes », la Grande et la Petite, que partage la vallée de la Creuse, deux paysages.

De la légende à l'étude scientifique de « l'archéologie des paysages »

L'étude des archives médiévales et la pratique de l'archéologie de terrain, appuyées par des sciences comme la palynologie (l'étude des pollens fossiles), la dendrochronologie, pour la datation des bondes d'étangs en bois, l'archéozoologie, forment des approches innovantes qui permettent de reconstituer l'évolution, comme dans une machine à remonter le temps, des paysages de la Brenne. Cette démarche pluridisciplinaire passionnante pose de nouveaux jalons historiques, tordant le cou à une tradition fantasmée.

Dès l'Antiquité, les hommes se sont installés en Brenne et ont développé l'artisanat du fer, activité qui a laissé de nombreux vestiges, les « ferriers ». Leur densité est telle qu'on suppose aujourd'hui l'existence d'un district sidérurgique ancien, s'appuyant sur un espace forestier conséquent.

Ensuite, les anciennes forêts disparaissent à cause du charbonnage intensif pour la sidérurgie, entraînant au fil du temps une modification de l'hydrologie des sols.

C'est dans une Brenne ouverte, certainement plus humide, qu'on aménage des étangs, au plus tard au 14^{ème} siècle. La Brenne se couvre de centaines d'étangs en quelques siècles, plus de 600 en Brenne centrale, attestant d'un âge d'or de la pisciculture. Cet essor est lié à la croissance démographique, principalement celle des villes, qui ont besoin d'aliments, notamment de poissons pour les jours maigres. Cela a amené une région comme la Brenne, éloignée du littoral et de ses poissons, à privilégier l'élevage spéculatif du poisson d'eau douce. L'arrivée de la carpe, espèce danubienne, introduite en France seulement au 13^{ème} siècle, fut certainement une révolution zootechnique. En terme paysager, ce choix agraire est à l'origine d'une nouvelle métamorphose : le paysage emblématique des « mille étangs » est né.

LE CONTEXTE

LE PATRIMOINE INVISIBLE En se fermant aux regards les lieux se ferment à la politique

■ Le Parc de la Brenne voit ses enjeux, sa gestion et ses évolutions différer selon ses deux paysages, étangs, landes, prairies et forêt de la Grande Brenne, forêt et bocage de la Petite Brenne et du Boischaud.

Du côté des étangs, se trouve le patrimoine naturel qui a justifié la création du Parc, avec un enjeu de protection



Photo aérienne mettant en valeur la structure du bocage résiduel autour de Prissac (haies en couleur intensifiée).

de zone humide d'intérêt majeur. La charte constitutive ne mentionnait pas le paysage comme axe d'action, et la charte de 1997 s'est contentée de le formuler comme objet de valorisation patrimoniale, non de maîtrise. Sa gestion a donc été l'apanage des naturalistes, pris au sein de conflits d'abord forts entre acteurs. Ornithologues, chasseurs, pisciculteurs, propriétaires forestiers et promeneurs ont fini par trouver un certain équilibre de dialogue entre exploitation et volonté de protection après 15 ans de Parc. Même si la gestion piscicole et la chasse font souvent débat, c'est l'évolution agricole et donc paysagère de cette région qui s'est aggravée au sens où, l'agriculture régressant, les paysages se sont considérablement refermés. Cela est dû au développement de grandes propriétés de loisirs, de vastes terres de chasse au revenu lucratif, et paradoxalement à l'image d'espace naturel protégé qui conforte cette spéculation sur le milieu, la hausse du foncier décourageant les agriculteurs. En même temps que ce paysage se ferme par l'enfrichement, il se ferme aussi par la privatisation des espaces. De zone naturelle isolée, le



La mémoire des haies : trace d'un ancien plessage cassé et ayant « réitéré » verticalement.

cœur de Parc est en passe de devenir un désert humain auquel on ne sait pas quel type de gestion conviendra à l'avenir. Tout dépend de l'idée qu'on se fait d'un Parc naturel régional.

Côté bocage, le paysage a été une approche plus facilement reconnue du fait de l'occupation humaine et agricole plus dense. Les problèmes y sont cependant similaires d'une certaine manière. S'ils se manifestent par l'arrachage des haies à certains endroits, c'est aussi beaucoup par l'abandon et l'oubli de ces formes végétales, comme des arbres remarquables servant de jalons, que le paysage de bocage s'efface par touches. Cette évolution, résumée dans la charte de 1997

comme une ouverture des paysages, en contraste avec la fermeture des paysages de la Grande Brenne, est plus nuancée : abandon, enrichissement et fermeture dans les zones de vallées et de coteaux, ouverture sur les plateaux propices à la culture.

Dans le Boischaud sud, région qui dépasse le périmètre du Parc, l'association Indre Nature a estimé qu'un tiers du

bocage a disparu depuis 1950, soit 0,57% par an malgré une densité moyenne encore forte de 114 ml de haies/ha. Les agriculteurs n'ont plus tous la connaissance ou l'intérêt pour préserver et renouveler les haies (les « bouchures¹ »). Les nouveaux habitants, « néoruraux » ou les jeunes ne savent quant à eux souvent pas ce qu'est le bocage et à quoi il servait (parquer les bêtes) et

comment on l'entretient et on le rénove. Le *plessage*, art d'entailler et nouer les branches des arbustes vivants, n'existe plus pour personne depuis 50 ans. Pourtant, touristes et nouveaux-venus sont nombreux à apprécier le paysage de bocage et priser ses photographies ou les promenades sous son ombre. Mais le dialogue n'est pas noué avec les agriculteurs qui sauraient encore s'en occuper.

LES ACTIONS

MIEUX DISCERNER LES ENJEUX

Avec le paysage, voir différemment le Parc et ses secteurs sensibles : vers un plan bocager

■ Qualifiée par la charte de 1997, la mission Paysage s'oriente vers un travail accru sur le bocage. C'est donc un virage du regard porté sur la Brenne qui progressivement s'opère.

Le Parc est désormais fort d'un bagage d'expertise riche sur le paysage de Grande Brenne avec une étude dédiée à l'archéologie des paysages qui vient compléter les connaissances naturalistes, ayant déjà apporté un autre regard sur l'aspect anthropique des étangs. Fort aussi d'un diagnostic paysager par l'agence de paysagistes *A Ciel Ouvert* sur la vallée de la Creuse et le Sud du Parc, soulignant la qualité des paysages autres que les étangs, la mutation urbaine des bourgs, et l'intérêt patrimonial du bocage. Sur la base de cette « imagerie savante » solide, on envisage de s'acheminer vers un plan bocager avec des outils similaires et en accentuant sensibilisation et gouvernance.

Celui-ci intitulé « plan d'actions pour le bocage » a pour ambition d'aboutir à une gestion concertée et pérenne du paysage de bocage. L'idée est de définir ensemble quel avenir on veut pour ce territoire, quelles mesures on peut mettre en œuvre pour la gestion, l'entretien, la valorisation par filières agricoles et économiques. Il existe déjà des pistes pour les plantations, le renouvellement des arbres,

la filière bois énergie, l'entretien, les mares, la mise en valeur d'itinéraires. La sensibilisation et la consultation de l'ensemble des acteurs sont au cœur de ce projet. Le temps en est aussi un élément essentiel. Enfin, l'échelle d'action peut s'imaginer multiple : l'exploitation agricole, le paysage visible le long d'un itinéraire ou le territoire communal...

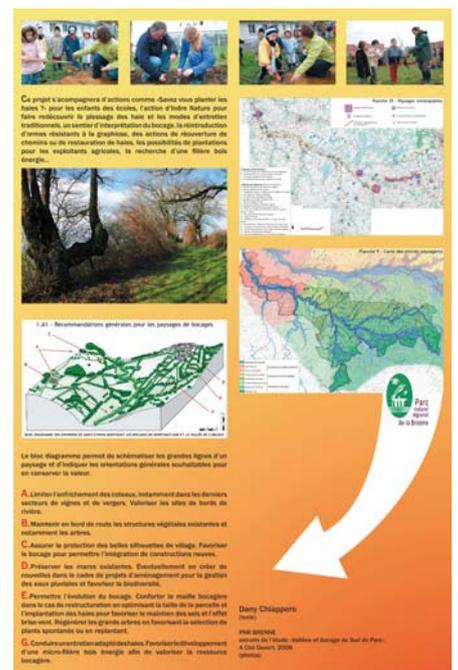
Un emploi permanent dédié au bocage est envisagé pour y parvenir. La phase expérimentale explore différentes pistes avec des communes volontaires : pour l'une, l'inscription de haies comme éléments structurants du paysage dans son document d'urbanisme, pour l'autre, la réalisation d'un plan de gestion du paysage de bocage autour d'un sentier de découverte.

IMAGINER ET IMAGER L'appel aux « images » de paysage : organiser un partage de visions entre acteurs

■ La vallée de la Creuse et le Boischaud ont l'originalité d'avoir attiré des acteurs associatifs fortement motivés par le paysage, paysage à la sensibilité particulière d'ailleurs, d'où plusieurs paysagistes célèbres sont originaires. Cette contrée, devenue symbole de la campagne française désertée, attire par son statut de nouveau front social et idéologique, tourné vers une ruralité qui interroge par sa disparition, à une époque où localité et proximité avec la terre deviennent un nouvel espace de projection utopique. La Compagnie du Paysage est une association créée par un groupe de cher-

cheurs, d'intellectuels ou d'amoureux du bocage, venus s'enraciner d'abord pour créer un centre culturel dédié au paysage, à Saint-Benoît du Sault dans l'Indre. Aujourd'hui son œuvre de recherche à l'échelle nationale autant que d'animation locale reconnue constitue un outil de sensibilisation sur le front des publications et des images. C'est ce que la « Compagnie » ambitionne : amorcer l'action par la mise en marche d'un imaginaire territorial.

C'est un partenaire important du Parc dans la société civile dans un territoire dévitalisé où les initiatives ont du mal à émerger. Elle fait exemple du rôle possible de « réveil social » joué par les « néoruraux » dans les campagnes, lorsqu'ils



Panneau d'exposition "Pour une gestion durable du bocage" fait avec les habitants aux Ateliers de Prissac.

¹ Dans le Berry, « bouchure » veut dire haie, et le Boischaud est le territoire où il y a du bocage. Mais on ne parlait pas de « bocage » localement avant les actions du Parc et de la Compagnie du Paysage.

sont aptes à engager une action locale avec les habitants et les agriculteurs. Dans le Parc des Ballons des Vosges, ce sont aussi des néo-ruraux et nouveaux paysans qui ont joué un rôle moteur dans certaines vallées pour la réouverture forestière.

Le Parc soutient et participe à l'action de l'association en direction des habitants. Les Ateliers du Paysage de Prissac constituent l'un des volets privilégiés de l'action de la Compagnie du Paysage. Ces Ateliers réunissent depuis 4 ans les habitants du territoire du Parc et des communes voisines pour réfléchir ensemble et agir sur le paysage. C'est l'occasion de se connaître, de s'exprimer, de partager certains objectifs, d'identifier les points forts d'un territoire, s'intéresser à son histoire, aux points de vue des différents acteurs, habitants, agriculteurs, élus, spécialistes ou visiteurs, chercher à ce que des projets partagés puissent émerger. Ces ateliers s'appuient sur la réalisation d'une exposition annuelle présentée l'été aux habitants et aux visiteurs.



L'action Savez-vous planter des haies, conduite par le Parc en partenariat avec le CPIE permet tous les ans de sensibiliser les enfants de 5 à 6 classes du territoire à l'intérêt de l'arbre, de la haie champêtre et plus largement de la conservation du bocage.

Au-delà du public des enfants l'action s'adresse aux maires, employés municipaux, parents d'élèves qui y participent.

Par ailleurs, la Compagnie fait régulièrement travailler des producteurs d'image dont un photographe de réputation internationale et un cinéaste reconnu pour son militantisme naturaliste et bocager. Elle édite et diffuse des cartes postales donnant à voir le patrimoine végétal et

paysager, organise des conférences grand public en faisant venir des « peintures » du bocage et propose depuis 2005 avec une association de théâtre lyrique basée à Saint-Benoît du Sault, le « Festival des Bouchures », une programmation de théâtre, de musique et de promenades culturelles dans le bocage.

Un aspect important dans l'investissement de sensibilisation à long terme est bien sûr l'action adressée aux enfants, avec un retour d'image de leur part : les ateliers de dessins du paysage ou les concours photo des scolaires sont aussi objet d'exposition. Bien que difficile à évaluer, ces opérations sont à la base d'une refondation d'image partagée du paysage.

Qu'on ne se méprenne pas quant aux buts recherchés : tout comme il est impossible et non souhaitable de « revenir » au paysage agricole de jadis et ses activités, le but n'est ni de reconstituer le bocage ancien, ni de promouvoir le passéisme rural. L'objectif à long terme est de préserver le bocage justement en lui donnant une place d'infrastructure durable, agro-environnementale dans le futur. Sa vocation énergétique notamment est un horizon envisagé, sa vocation de connexion écologique de plus en plus reconnue. Aussi les images insistent-elles sur le temps du paysage et ses évolutions, pour montrer comment potentiel passé et futur peuvent s'y rencontrer et former motif à projet de société locale.

DONNER A VOIR **Ouvrir des lieux au parcours,** **rouvrir des paysages**

■ S'acheminer vers les possibles opérations de demain, voire de nouvelles directions de chartes en fondant une gouvernance entre ruraux, néo-ruraux et institutions par le paysage nécessite cependant plus qu'une imagerie de papier. C'est pourquoi la mission paysage du Parc s'intéresse à la matérialisation de cette politique de sensibilisation sur le terrain même, *in situ*. Le sud bocager du Parc connaît un tourisme vert relativement important de français et d'étrangers venant arpenter le territoire. Appliquer une gouvernance concrète à des objets tels que les chemins, partie liée de la trame du bocage et objets de conquête



Nouveaux plessages en bordure de sentier réalisés dans le cadre des chantiers d'Indre Nature.

visuelle du paysage pour le promeneur peut être décisif.

Un bocage par ses haies et ses sentiers est un paysage de relations complexes entre caché et montré, qui joue comme un dispositif de partage et de guidage de la vue. Tantôt c'est un paysage du premier plan, où l'attention se concentre sur la flore et les détails de savoir-faire comme les traces de plessage. Tantôt c'est un paysage du lointain qui s'ouvre pour rendre visibles les limites des coteaux d'en face et l'organisation entière du territoire.

Le Parc soutient d'autres actions associatives comme celles menées par Indre Nature : aux visites guidées du bocage s'ajoutent des chantiers de plessage avec les derniers détenteurs du savoir. Ces opérations se lient parfois à des plans de gestion et d'entretien communaux de terrains enfrichés rouverts. Destinés aux habitants et de façon globale à tous ceux qui entretiennent l'espace, il s'agit en s'appuyant sur la pratique ancestrale, reconnue par tous comme un patrimoine, de retrouver des modes de gestion douce de l'espace végétal.

Soutien d'actions aussi comme celle du CPIE qui engage avec les communes un dialogue sur l'environnement. Forts de pratiques d'actions éducatives « nature », les animateurs proposent des expériences telles que la réalisation d'un jardin bio, la restauration d'un élément du patrimoine, la réalisation d'un parcours de balade et amènent peu à peu les participants à envisager les éléments qui les entourent, l'espace, les paysages, sous le mode du « durable ».

Dans cette perspective, la première pierre de touche du Parc quant au plan bocager à venir est un projet de sentier

de découverte du bocage, établi en lisière sud du Parc dans le Boischaud avec des communes partenaires.

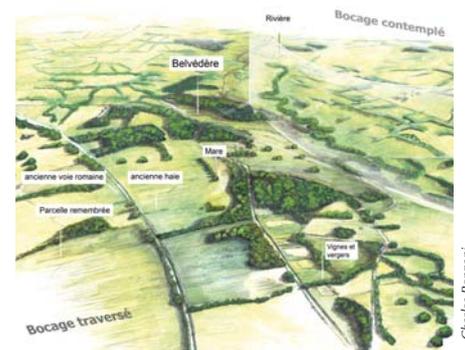
Créer un point d'entrée dans la trame du bocage (vue de dedans) autant qu'un point de vue sur le paysage du bocage alentour (vue sur le dehors) sont ses principes, avec bien sûr un balisage pédagogique adéquat. Les pratiques d'entretien du bocage des agriculteurs qui gèrent l'espace visible depuis le sentier ainsi que des propriétaires des petites parcelles de vignes ou de vergers qui longent une partie du sentier, font partie intégrante de ce qui est donné à voir. Ce sentier servira aussi d'observatoire de l'occupation de l'espace et des pratiques.

L'élaboration du projet, entamée par la réalisation de l'étude paysagère et la prise de contact avec les propriétaires est l'occasion de nouer un dialogue avec les agriculteurs ou riverains sur le rôle des haies. Parfois étonnés et heureux qu'on valorise leur héritage ou leur effort,

parfois réticents, cela permet de baliser de futurs cadres possibles d'entente entre partenaires.

DEPASSER LES FRONTIÈRES D'ACTION L'action inter-territoriale

■ Le but général du Parc est de préserver le bocage tout en permettant son adaptation aux pratiques agricoles, aux modes de vie et à l'économie durable du XXI^{ème} siècle. L'enjeu est important et dépasse les limites des territoires. Le bocage devient ainsi un formidable lieu d'échange et de mutualisation d'expériences entre le Parc et les territoires voisins du Boischaud sud (Pays de la Châtre, Pays Val de Creuse Val d'Anglin, Pays du Berry-Saint-Amandois) qui ont les mêmes problèmes liés en partie à l'absence de mesures agro-environnementales adaptées. La construction d'un projet inter-territorial a été proposée dans le cadre du futur programme européen Leader. Là encore, les territoires



Charles Ronzani

Le sentier, en situation de vallon, ouvre deux fois le paysage au regard : de l'intérieur, le bocage est vu dans ses détails végétaux, en face c'est sa structure d'ensemble qui apparaît.

s'appuient sur les associations pour créer les outils nécessaires pour sensibiliser habitants et pouvoirs publics : observatoire du bocage avec Indre nature, film militant sur le bocage avec la Compagnie du Paysage, préservation génétique de la biodiversité avec l'Union pour les ressources génétiques du Berry... Là encore, on invente une nouvelle forme de gouvernance.

DES ACQUIS, DES PERSPECTIVES

LE PAYSAGE DE L'AVENIR : la jonction avec un urbanisme durable ?

■ L'étude paysagère menée par l'Agence A Ciel Ouvert et le Parc a conclu à une nécessaire maîtrise de l'urbanisation. Celle-ci n'est pas forcément très forte, mais menace ponctuellement le potentiel patrimonial, source, entre autres, de tourisme et donc de développement économique. La mission du Parc en matière d'urbanisme et de paysage se plaçait essentiellement jusqu'ici dans une perspective de soutien par l'étude (Inventaire thématique de l'architecture rurale, inventaires du patrimoine naturel, étude archéologique du paysage, projets de paysage), de sensibilisation et de préconisation (Guide pour la restauration et l'entretien de l'architecture rurale, conseils architecturaux et diagnostics paysagers, assistance auprès des communes), mais non de maîtrise et de cohérence de l'urbanisation. Cela se comprend par la dimension fortement rurale du territoire autant que par son enjeu



E. Alasseur

Opération « Villages du Parc ». Au fil du temps, les enjeux évoluent, de la préservation du patrimoine bâti à la vision globale d'un urbanisme rural durable.

naturaliste avant tout. L'urbanisme n'était pas une priorité puisque l'urbanisation n'était pas flagrante.

Il semble qu'ici, ce ne soit pas une avancée de grande ampleur de l'urbanisation qui soit à encadrer, mais plutôt un ciblage ponctuel des problèmes à opérer, en particulier ce qui relève du foncier agricole, des modes de production, des avantages qu'un territoire auto-suffisant peut apporter à une région en déprise économique. Le bocage peut représenter non seulement un patrimoine naturel et culturel à sauvegarder, mais, comme dans le Parc du Perche, une alternative durable pour le chauffage local, de même qu'une trame à réinvestir

et retravailler pour les formes nouvelles d'architecture bioclimatique, de parcelle rationnelle, de paysage du quotidien productif en proximité avec ses sites de consommation.

Ainsi, l'urbanisme devient une priorité avec la création d'un nouveau poste fortement appuyé par la Région Centre. Assorti des deux adjectifs rural et durable, on comprend mieux les enjeux que recouvre ce mot, la gestion de l'urbanisation bien sûr mais aussi la gestion globale de l'espace et des paysages, des enjeux agricoles, sylvicoles, naturalistes et énergétiques.

Donner à voir un autre urbanisme de campagne par les représentations graphiques du paysage ?



Parc naturel régional des Causses du Quercy

Date de création : 01/10/1999

Nombre d'habitants : 26 000 - Nombre de communes : 97

Département concerné : Lot

Région concernée : Midi-Pyrénées

Superficie : 175 717 hectares

UN TERRITOIRE, UN PAYSAGE

UNE CULTURE DU « RURAL »

■ Le Quercy, c'est d'abord cette « autre France du sud » dont on connaît presque le paysage d'abord par son goût : son vin de Cahors, ses truffes, son foie gras, ses châtaignes. C'est aussi un paysage de carte postale d'une campagne tranquille au bord du Lot peuplée de pêcheurs, sinuant entre les falaises où s'attachent les villages à l'allure médiévale ou les habitations troglodytes. Les paysages des Causses du Quercy se situent depuis des millénaires à l'interface de deux éléments : la pierre et l'eau. Aux plateaux calcaires sur lesquels s'étendent des pelouses sèches, succèdent pechs boisés, vallées et canyons,

tandis que l'eau circule en profondeur dans un immense réseau de galeries souterraines. En surface, la pierre est omniprésente tout comme la main de l'homme : des grottes témoins de l'art rupestre aux murets en pierres sèches, en passant par les cazelles, petit patrimoine vernaculaire du territoire. Les villages surprennent toujours par leur façon d'être tapis en fond de vallon, s'étendant minces en un fil au long du ruisseau, ou nichés dans les cuvettes qui les abritent du vent, là-haut près des crêtes utilisant les maisons comme une carapace ininterrompue pour se replier autour de leurs « coudercs », lieux de rencontre.

CONTEXTE DE L'ACTION

ENTRE PASSE ET FUTUR Un territoire rural pourtant soumis au changement

■ Il y a deux genres de tourisms dans le Quercy, bien différents. Le premier est le tourisme des hauts lieux pittoresques, celui des foules qui viennent de très loin se concentrer en des points comme la cité perchée de Rocamadour. Son impressionnante concrétion de maisons troglodytes ferait d'elle le 2^{ème} site le plus visité en France après le Mont St Michel. C'est aussi un tourisme « vert » et familial dans les zones beaucoup moins peuplées et connues, tourisme beaucoup plus diffus, pratiquant randonnée, canoë, escalade.

La « campagne » qui s'étend ici est elle aussi très disparate. Dans l'ensemble,

on peut légitimement parler de « rural profond ». La moitié du territoire du Parc est boisée, et l'on y assiste au phénomène bien connu de fermeture des paysages. Son dépeuplement a fait choisir le cœur du Parc comme « zone de nuit » d'intérêt astronomique, propice à l'observation des étoiles et sujette à des préconisations en matière d'éclairage. Pourtant, les villages ne sont pas à l'abri de poussés d'urbanisation ponctuelles surtout en périphérie de plateau et de Parc. Cahors, Figeac, Souillac, Brives, Montauban et Toulouse ne sont pas si loin des franges du Parc, et la vue depuis le plateau autant que le soleil et le calme sont prisés.

Dans un avenir proche, les choses risquent de s'accroître, avec des climats plus marqués que le Parc doit prendre en considération : la future création d'un aéroport à Souillac, le dynamisme



B. Dévois



P. Ploquin



F. Bourdax

et la périurbanisation des franges immédiates du Parc, la disponibilité et le coût encore abordable du foncier. On peut donc s'attendre localement à des poussées d'extension urbaine pas forcément contrôlée.

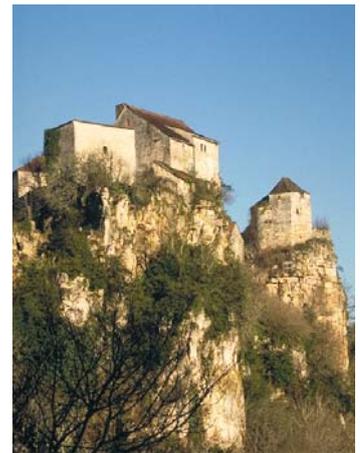
PRENDRE EN MAIN LE PAYSAGE

Le paysage et l'urbanisme non-maîtrisés par les communes, un risque pour la qualité de vie ?

■ Les enjeux sont importants et se comprennent certes sur un plan paysager simplement esthétique et patrimonial, mais aussi sur un plan économique et social. Les résidences secondaires ou l'habitat résidentiel d'urbains installés à la campagne pour un cadre paysager de qualité, voire de prestige, posent problème soit par le style qu'ils importent sans lien avec l'esprit local, soit par un souci spontané d'intégration paysagère

partielle et mal comprise qui les fait reproduire les installations au style néo-médiéval des villages touristiques (faux pigeonniers par exemple). Mais le plus inquiétant est peut-être le bilan démographique et socio-économique de la région. Pour les statistiques, 70% des ménages dans le territoire du Parc pourraient prétendre par leurs revenus à une aide au logement. Cette situation engendre des cas difficiles d'habitations vétustes pas toujours reliées aux réseaux, ou des problèmes d'extension architecturale anarchique.

Pourtant, 50% seulement du parc départemental d'habitations défiscalisées est occupé : celles-ci étant principalement en ville, les populations en difficulté n'abandonnent pas leur village et leurs attaches. Une majorité pourtant de ceux qui ont un emploi font des kilomètres de trajet domicile-travail par jour, accroissant d'autant leurs coûts. C'est pourquoi ici, les innovations architecturales et urbaines, ou le développement



B. Dérois

d'une économie durable dans tous les sens du terme (économie d'énergie donc de coût, proximité des emplois donc économie d'essence) seraient une garantie de qualité de vie pour les moins riches, autant qu'une cause de maintien des populations dans le territoire. Ce serait de plus un facteur d'installation pour de nouveaux types d'activités économiques et l'installation éventuelle de néo-ruraux motivés.

L'ACTION

MOBILISER LES ELUS Apporter de la compétence sur le territoire

■ Ces raisons sont les motivations actuelles pour le Parc d'élaborer une politique urbanistique et paysagère à laquelle il n'avait pas particulièrement vocation dans les intentions de ses promoteurs au départ ni dans sa charte constitutive, laissant au paysage un aspect patrimonial relativement déconnecté des problèmes urbains et d'aménagement.

C'est pourquoi le Parc a fait le projet de se doter d'une charte paysagère comme moyen de mettre en œuvre une approche globale de l'espace. Ici, on est aussi passé d'une approche strictement patrimoniale des paysages pittoresques à une vision renouvelée du thème paysage comme outil économique avant tout. Le Parc se trouve actuellement dans la phase préparatoire de cette charte paysagère dont les enjeux viendront nourrir sa charte de Parc actuellement en cours d'élaboration. Son enjeu immédiat est

donc la sensibilisation et la mobilisation des élus locaux.

Deux choses manquent actuellement. Plutôt que le financement (qui dépend souvent des idées qu'on veut financer), c'est la compétence urbaine des élus qui fait défaut, et avant elle une vision personnelle autant que collective des ressources du paysage existant et des possibilités du paysage futur.

LA JUSTE PLACE DU PARC Pallier le manque d'une échelle intermédiaire de décision et de cohérence en matière d'aménagement

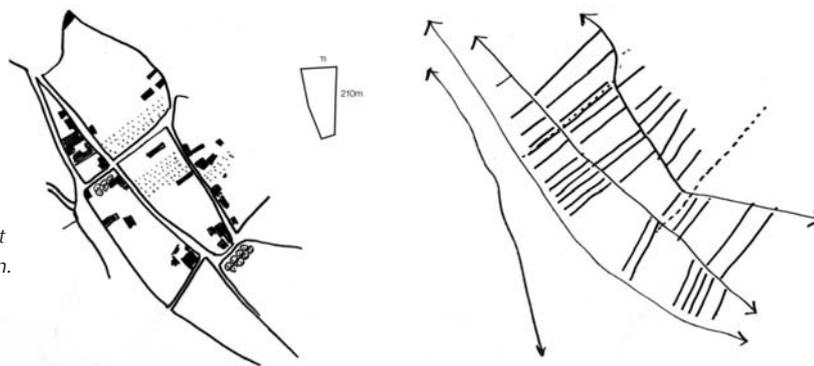
■ Un des problèmes est la « panne » de l'intercommunalité. Il n'existe que 6 intercommunalités sur 97 communes. Le phénomène se comprend par la ruralité profonde qui est par nature géographique et sociologique un frein au rapprochement intercommunal, avec de très petits villages et un très fort attachement aux prérogatives et à l'identité de

la commune. Le contexte de départ est en cela très différent du cadre d'action des Vosges, massif péri-urbain. Il se comprend aussi par l'effet de brouillage qu'engendre le Parc, passant parfois pour un équivalent de structure intercommunale en prenant en charge ce qui leur revient habituellement, comme c'est le cas avec le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). C'est donc une échelle intermédiaire d'articulation qui manque pour l'aménagement tant que le Parc n'endosse pas davantage ce rôle.



Barriquand & Fryfflender

Faire abstraction du bâti et revenir temporairement aux lignes structurantes du paysage que sont le découpage parcellaire, les haies, les murs : autant d'éléments de charpente spatiale qui peuvent construire la réflexion.



APPRENDRE A LIRE LE PAYSAGE

Créer une « culture » du regard chez les élus : un souhait de gouvernance

■ Un des axes d'action de la mission paysage dans le Parc des Causses du Quercy, déjà expérimenté et riche d'enseignements, est le séminaire de travail avec les élus locaux, pour les accompagner et leur permettre d'envisager par eux-mêmes les pistes d'études et de réalisations urbaines sur leur territoire. L'enjeu est double : leur apprendre à se représenter l'espace avec des outils appropriés, les mettre au fait de pratiques urbaines possibles ou existant ailleurs.

Le paysage trouve là toute sa place, car c'est toujours en révélant aux élus des caractéristiques de leur propre territoire qu'ils n'ont pas forcément prises en considération qu'un dialogue et un apprentissage deviennent possibles. En effet, nombre d'élus locaux se laissent persuader que le seul paysage qui a une valeur est le paysage pittoresque des grands sites que les agences de tourisme relayent, et que sa valeur est esthétique et touristique, sans songer au potentiel d'organisation communale.

Repartir de représentations du paysage rural productif, en montrant la genèse du parcellaire local typique ayant donné son visage au paysage actuel, permet d'embrayer sur un débat laissant place à l'imagination locale.

Partir de l'existant, c'est à la fois partir de représentations sensibles ou analytiques du paysage communal et régional, mais aussi partir de documents d'urbanisme qui sont d'emblée partagés par les élus comme par les techniciens et font un



En repartant de distinctions qualitatives réellement vécues par les habitants (espaces privés / publics, murs...), on peut projeter des trames viables et respectueuses des formes et des trames locales de l'urbanisme.

terreau de représentation spatiale commun : le cadastre.

Toute une réflexion prospective est possible sur fond de modélisation de différents états du foncier, à travers des documents qui déclinent le découpage cadastral en montrant les virtualités d'adaptation d'une parcelle (bonne forme, bonne dimension, bonne localisation). L'articulation avec la réflexion sur le Plan Local d'Urbanisme est alors possible.

Une réflexion engagée par le Parc avec des bureaux d'études a donné lieu à un tel déploiement d'outils visuels,

afin de démontrer les avantages d'une densification de centre-bourg sous contrôle communal pour maintenir des logements socialement accessibles, mais aussi pour démontrer l'intérêt d'anticiper sur une densification progressive. On voit par exemple l'intérêt d'un positionnement en frange de parcelle afin de réserver de l'espace pour l'avenir et de garantir une politique du paysage et de l'urbanisme moins consommatrice d'espace.



On peut montrer aux élus qu'à l'inverse d'une implantation standard de lotissement où les maisons sont disposées au centre des parcelles, une disposition ingénieuse imitant le type de groupement du bâti ancien donne lieu à des scénarios d'extension future où la densification se fait dans la continuité du bâti, en se rapprochant de plus en plus des configurations architecturales traditionnelles.

DES IMAGES EN PARTAGE **Mobiliser autour** **d'une image collective** **du paysage souhaité** **face à un territoire** **en mutation**

■ La nouvelle charte paysagère doit s'appuyer sur un diagnostic précis des représentations et des attentes en paysage de la population. Comme toute étude authentiquement faite avec les habitants, c'est en même temps une occasion pour nouer autour de thèmes de reconnaissance commune un regard consensuel sur le paysage en place.

Côté projet, c'est donc un plan d'étude et d'animation préparé depuis novembre 2007 qui est programmé sur 6 mois à partir du printemps 2008. Il se donne pour mission d'employer l'outil photographique sur un mode rigoureux d'enquête sociologique. L'ethno-photo-graphie est une méthode utilisée par des spécialistes du paysage comme Pierre Luginbühl, membre du comité de rédaction de la Convention Européenne du Paysage.

A la différence de l'Observatoire photographique des Paysages généralisé par le Ministère de l'Environnement, axé sur des méthodes d'enregistrement objectif du donné visuel, l'approche ethnographique du paysage pour les habitants vise à cerner le subjectif qui passe parfois par l'attachement à des motifs non dominants dans le paysage, mais significatifs pour les populations. Le but n'est pas de voir une évolution historique, mais de dégager les structures qui font du paysage un espace senti et vécu propre à une culture locale. Une des façons de procéder retenue consiste à faire réaliser des photos de paysages par les habitants eux-mêmes, et de les soumettre à analyse.

Il est prévu que cette étude fasse l'objet d'animations sous forme d'ateliers, de réunions ou encore d'expositions itinérantes.

Les focus portent sur huit Parcs naturels régionaux choisis en fonction de leurs caractéristiques contrastées, dans leurs territoires, vis à vis de leurs voisins, dans leurs anciennetés etc... et en conséquence, dans leurs façons de prendre en compte le paysage, tant dans leurs chartes, que dans leurs actions quotidiennes.

Cette diversité résulte du principe même de la création d'un Parc, à l'initiative de ses communes et pour répondre à des besoins et demandes plus ou moins explicitement formulés. La diversité voulue des cas ne permet certainement pas d'en dégager des recettes ; mais peut-être quelques principes :

- Chaque Parc a su trouver une approche qu'il a traduite par un ou plusieurs outils (plan de paysage - charte paysagère - corridor écologique - meristème - schémas intercommunaux d'ADD...).
- Il a « rodé » chaque outil grâce à quelques communes sensibilisées.
- Ces outils complémentaires constituent une « panoplie » au sein de laquelle toute commune, qui a accompli la démarche d'adhésion au Parc, devrait trouver matière à intérêt, un jour ou l'autre.
- Mais chaque outil devra donner lieu à adaptation à chaque cas ou chaque contexte.
- Les échelles géographiques de mise en œuvre sont d'ailleurs diverses et pas forcément abordées dans un ordre pré-établi et les allers-retours entre échelles sont même souvent recommandés.
- Pour éviter les malentendus dans la concertation, les représentations graphiques et cartographiques doivent être détaillées. Mais les limites de zonage que l'on peut en déduire doivent laisser place à interprétation collégiale.
- La mise en œuvre débute généralement dans le domaine opérationnel, qui répond directement à un besoin assez évident. C'est le service rendu qui crédibilise ensuite une proposition plus stratégique.
- La charte de création est souvent restée assez générale, mais les actions et outils mis en place nourrissent sa révision. La charte renouvelée, nettement plus précise, n'est donc pas parachutée, mais apporte consolidation.
- L'autre voie de consolidation est la traduction volontaire dans les documents des divers niveaux de collectivités, bien sur à l'intérieur du périmètre du Parc, mais également en superposition avec lui (notamment dans les SCOT).
- Bien qu'introduite par la « loi paysage » et consolidée par la loi SRU, l'obligation de compatibilité des documents d'urbanisme avec la charte n'est jamais brandie. Plus que sur elle c'est sur la pédagogie et le service rendu que les Parcs comptent pour la mise en œuvre dynamique de leurs chartes.

Michel Gérodolle

Membre de la commission aménagement du territoire
du Parc du Massif des Bauges

Il apparaît que le paysage peut véritablement constituer la cinquième valeur du développement durable, c'est-à-dire celui qui est facteur de réussite des quatre autres que sont protection de l'environnement, développement humain, démocratie, développement économique.

Directeur de publication :

Jean-Louis Joseph, Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Coordination :

Nicolas Sanaa, Fédération des Parcs naturels régionaux de France
Tél : 01 44 90 86 20 - nsanaa@parcs-naturels-regionaux.fr

Enquêtes et rédaction :

Charles Ronzani
Tél : 06 63 42 44 80 - charlesronzani@gmail.com

Merci aux membres des comités de pilotage :

Anne Eusebe, Parc des Causses du Quercy - Jean-Marc Giroudeau, Parc Oise - Pays de France
Simon Paillet, Parc du Massif des Bauges - Frédéric Schaller, Parc des Ballons des Vosges
Anne Kleindienst, Parc des Ballons des Vosges - Antoine Elleaume, Marion Decraemere, Parc du Perche
Sandrine Babonneau, Jacques Hédin, Parc de Brière - Régis Ambroise, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Didier Bouillon, Professeur à l'École du Paysage de Versailles - Olivier Thiébaud, Parc du Morvan
Jean Paul Billaud, sociologue, membre du CORP - Emmanuelle Romet, Parc de la Narbonnaise en Méditerranée
Emmanuèle Leblanc, Fédération des Parcs naturels régionaux de France - Dany Chiappero, Parc de la Brenne
Philippe Moutet, Fédération des Parcs naturels régionaux de France - Yves Gorgeu, Caisse des Dépôts / Mairie-Conseils
Michel Géroddolle, Parc du Massif des Bauges - Odile Marcel, La Compagnie du paysage
Edith Machline, Parc de la Brenne - Gilles Clément, paysagiste

Réalisation graphique :

Luc Estève, Estève Design Graphique
Tél : 04 72 07 77 65 - lucesteve@wanadoo.fr

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél : 01 44 90 86 20 - Fax : 01 45 22 70 78
<http://www.parcs-naturels-regionaux.fr>

Document réalisé avec le soutien de :

